



Assemblée générale

Distr. générale
16 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre III Justice internationale et droit international

Chapitre 8 Affaires juridiques

(Programme 5 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	7
1. Commission du droit international	7
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	8
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	9
B. Programme de travail	10
Sous-programme 1. Direction, gestion et coordination générales des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies	10
Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	13
Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international	16
Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes	20

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 8 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

Sous-programme 5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	25
Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités	27
C. Appui au programme.	30
Annexe	
Montant indicatif des ressources nécessaires	34

Chapitre 8

Affaires juridiques

(Programme 5 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 8.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé de l'exécution du programme de travail correspondant au présent chapitre. C'est l'Assemblée générale, aidée en cela par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui définit les grandes orientations de ce programme de travail. Des orientations sont également données par la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- 8.2 Les activités menées par le Bureau des affaires juridiques entrent dans le cadre du programme 5 (Affaires juridiques) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1).
- 8.3 Tel que défini dans le plan à moyen terme, le programme 5 a pour objet de faire mieux comprendre aux États Membres les principes et normes du droit international et de les inciter à mieux les respecter, afin de favoriser la réalisation des objectifs des Nations Unies. À cette fin, le Bureau des affaires juridiques fournit des services juridiques unifiés et centralisés au Secrétariat et aux organes principaux et subsidiaires de l'ONU : il contribue au développement progressif et à la codification du droit international public et du droit commercial international; il oeuvre en faveur du renforcement, du développement et de l'application effective du régime juridique international des mers et des océans; il enregistre et publie les traités et il assure l'exécution des tâches confiées au Secrétaire général en tant que dépositaire des traités.
- 8.4 Le budget a été établi en tenant compte d'un examen détaillé de tous les sous-programmes, auquel il a été procédé sur le plan interne et dont il ressortait que tous devaient être maintenus comme prévu dans le plan à moyen terme. Cette conclusion procède des orientations définies par l'Assemblée générale, ainsi que des réactions d'autres entités avec lesquelles le Bureau des affaires juridiques est en relation. Il est à signaler que les crédits prévus comprennent un montant non renouvelable de 701 600 dollars à répartir entre les sous-programmes afin de renforcer l'utilisation des technologies de l'information. Vu la situation actuelle, qui est caractérisée par l'intégration croissante des technologies de l'information dans les méthodes de travail du Bureau des affaires juridiques, tant pour des raisons d'efficacité qu'aux fins du traitement et de la diffusion de l'information, il a été établi qu'il était indispensable de faire appel aux technologies de l'information pour gérer la circulation de l'information à l'intérieur du Bureau, en particulier pour informatiser les archives du Bureau. À cet égard, les ressources accrues prévues pour toutes les unités administratives du Bureau permettront d'analyser, de mettre au point et d'exécuter ce projet (561 600 dollars). Un montant supplémentaire de 140 000 dollars devrait couvrir les dépenses afférentes au matériel à acheter.
- 8.5 En ce qui concerne le sous-programme 1, des ressources accrues sont prévues pour les voyages, compte tenu de l'expérience acquise au cours des dernières années, où des voyages imprévus ont constamment été nécessaires pour traiter de questions découlant des résolutions du Conseil de sécurité relatives au maintien de la paix et de la sécurité, négocier des instruments juridiques internationaux avec les États Membres et assurer le respect des privilèges et immunités. Un poste d'agent des services généraux doit être redéployé de la Section des traités pour appuyer ce sous-programme.
- 8.6 S'agissant du sous-programme 2, la Division des questions juridiques générales doit s'efforcer de faire face à la demande sans cesse croissante de conseils, services et appui juridiques émanant de

tous les services de l'Organisation, avec à peu de chose près les mêmes ressources que celles dont elle disposait pendant l'exercice biennal 2000-2001. Un poste d'agent des services généraux sera redéployé de la Section des traités pour appuyer ce sous-programme.

- 8.7 Pour ce qui est du sous-programme 3, la Division de la codification continuera, en sus de ses autres activités, de faire fonction de secrétariat de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, conformément à la résolution 53/105 de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1998. Les ressources prévues pour accélérer l'établissement et la publication des Suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* sont maintenues.
- 8.8 S'agissant du sous-programme 4, il est prévu de reclasser un poste de P-3 à P-4 et d'augmenter les ressources consacrées aux consultants, aux voyages et au traitement des données. Ces changements tiennent au fait qu'on s'attend à ce que la Commission des limites du plateau continental reçoive des demandes soumises par des États côtiers, à l'ordre du jour élargi de la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des besoins du processus consultatif officieux sur les océans et le droit de la mer nouvellement créé en matière de services de secrétariat et d'activités de suivi.
- 8.9 Quant au sous-programme 5, on a prévu une augmentation des dépenses de personnel (1 nouveau poste P-4) et des frais de voyage, en raison des éléments suivants : l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'assurer et de renforcer l'application effective du programme de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) (résolution 54/103); les États Membres présentent de plus en plus de demandes d'assistance en matière législative et de stages ou de séances d'information sur les textes établis par la Commission; et il est de plus en plus nécessaire de coordonner sur le plan technique les activités des divers organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux qui, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, élaborent des textes juridiques régissant le commerce international. Le succès des activités de la CNUDCI dépendra de la mesure dans laquelle elle sera à même de faire face à la demande croissante concernant ces deux volets de son mandat.
- 8.10 Pour ce qui est du sous-programme 6, les efforts déployés pour remédier au retard accumulé à la Section des traités portent leurs fruits. Les montants demandés marquent donc une diminution, du fait de l'élimination d'une bonne partie de l'arriéré. Les améliorations que la Section des traités ne cesse d'apporter à ses méthodes de travail ont elles aussi entraîné une diminution des dépenses de personnel. Trois postes d'agent des services généraux seront redéployés vers d'autres unités administratives du Bureau des affaires juridiques (voir par. 8.5, 8.6 et 8.11). L'augmentation des ressources prévues pour les consultants devrait permettre à la Section de rémunérer les services des spécialistes qu'elle devra engager pour intégrer le *Recueil des Traités des Nations Unies* dans la base de données qui servira de plate-forme pour l'Internet.
- 8.11 En ce qui concerne le secrétariat du Tribunal administratif des Nations Unies, un poste d'agent des services généraux de la Section des traités y sera redéployé afin qu'il dispose en permanence des services d'un fonctionnaire compétent.
- 8.12 S'agissant du sous-programme 3, comme on l'a vu plus haut, des efforts soutenus seront déployés au cours de l'exercice biennal pour accélérer l'établissement et la publication des Suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, conformément aux résolutions 52/162, 53/106, 54/106 et 55/156 de l'Assemblée générale, en date des 15 décembre 1997, 8 décembre 1998, 9 décembre 1999 et 12 décembre 2000. La charge d'établir le résumé analytique de la pratique des principaux organes touchant les 111 Articles de la Charte des Nations Unies incombe à plusieurs départements et bureaux du Secrétariat. Les progrès réalisés dans l'établissement des Suppléments ont été décrits dans des rapports du Secrétaire général, dont le dernier en date est paru sous la cote A/55/340. La publication des Suppléments dépend donc de

l'achèvement en temps voulu des tâches que doivent accomplir respectivement tous les services impliqués. Pour sa part, le Bureau des affaires juridiques établit des études portant sur près de 25 Articles de la Charte. Ce travail est réparti entre les différentes unités administratives du Bureau en fonction de leurs domaines de compétence respectifs. Le Bureau est également chargé de revoir les projets d'étude établis par les autres départements et bureaux d'origine avant leur publication. Il assure par ailleurs la présidence du Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte, qui est chargé de coordonner les tâches relatives au Répertoire.

- 8.13 Le montant global des ressources prévues pour le Bureau des affaires juridiques pour l'exercice biennal 2002-2003 s'élève à 33 894 900 dollars, avant réévaluation des coûts, soit une augmentation de 14 300 dollars par rapport aux crédits révisés de l'exercice biennal 2000-2001. Comme indiqué ci-après au tableau 8.2, ce montant global correspond notamment à la création d'un poste d'administrateur classé P-4 et au reclassement d'un poste de P-3 à P-4. Il comprend également des ressources supplémentaires destinées à permettre au Bureau des affaires juridiques de mieux exploiter les technologies de l'information, ces augmentations étant partiellement compensées par une diminution des frais d'impression à l'extérieur du *Recueil des Traités*.
- 8.14 Les ressources extrabudgétaires prévues, d'un montant de 5 792 300 dollars, doivent être utilisées pour des activités qui ont trait, notamment, à l'appui offert à des organismes des Nations Unies et à des opérations de maintien de la paix, à des colloques sur le droit commercial international, à la participation des pays en développement et des pays les moins avancés aux travaux du Comité préparatoire pour la création d'une cour pénale internationale et à l'appui apporté au Programme d'assistance aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
- 8.15 Le tableau 8.1 donne la répartition en pourcentage du total des dépenses prévues de l'exercice biennal 2002-2003 au titre de l'ensemble du programme.

Tableau 8.1

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission du droit international	5,6	–
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	0,9	–
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	4,1	–
Total partiel	10,6	–
B. Programme de travail		
Sous-programme 1. Direction, gestion et coordination générales des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies	10,4	31,4
Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	13,6	56,7
Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international	14,6	8,0
Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes	17,1	0,9
Sous-programme 5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	8,6	3,0
Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités	20,8	–
Total partiel	85,1	–
C. Appui au programme	4,3	–
Total	100,0	100,0

8.16 La ventilation des ressources prévues est indiquée aux tableaux 8.2 et 8.3.

Tableau 8.2

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	3 135,4	3 568,0	23,1	0,6	3 591,1	188,2	3 779,3
B. Programme de travail	26 052,9	28 889,3	(27,4)	–	28 861,9	1 876,2	30 738,1
C. Appui au programme	1 520,0	1 423,3	18,6	1,3	1 441,9	108,4	1 550,3
Total (1)	30 708,3	33 880,6	14,3	–	33 894,9	2 172,8	36 067,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Total (2)	4 364,5	4 021,9	5 792,3
Total [(1) + (2)]	35 072,8	37 902,5	41 860,0

Tableau 8.3

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires ^a		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1/2	10	10	–	–	2	2	12	12
P-1 à P/5	69	70	–	–	10	10	79	80
Total partiel	81	82	–	–	12	12	93	94
Agents des services généraux								
Total partiel	63	63	–	–	6	6	69	69
Total	145	145	–	–	18	18^a	162	163

^a Y compris 13 postes [2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 6 postes d'agent des services généraux (autres classes)] financés au titre de l'appui aux structures administratives extrabudgétaires et 5 postes (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3) financés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix.

A. Organes directeurs**1. Commission du droit international****Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 888 000 dollars**

- 8.17 L'Assemblée générale a créé la Commission du droit international par sa résolution 174 (II) du 21 novembre 1947. La Commission a pour mission de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international. Elle se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en matière de droit international. Sauf décision contraire de l'Assemblée générale, elle se réunit à Genève une fois par an pendant 12 semaines et elle présente son rapport à l'Assemblée, qui lui donne des directives au sujet de son programme de travail. Les services fonctionnels dont elle a besoin sont assurés par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.

Tableau 8.4

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	2 086,2	1 888,0	–	–
Total	2 086,2	1 888,0	–	–

- 8.18 Les ressources prévues au titre des autres rubriques (1 888 000 dollars) doivent permettre de payer les émoluments de non-fonctionnaires, les frais de voyage de représentants, les frais de voyage de fonctionnaires et les services contractuels. La diminution du montant prévu est due aux changements dans la durée et l'organisation des sessions de la Commission du droit international, qui, comme celle-ci l'a indiqué dans son rapport (A/55/10), seront scindées et limitées à une durée de 10 semaines au lieu des 12, du moins les premières années de la prochaine période quinquennale.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 300 500 dollars

- 8.19 La CNUDCI, qui se compose de 36 États membres, est chargée par l'Assemblée générale [résolution 2205 (XXI)] d'encourager l'unification et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. Le Service du droit commercial aide la Commission à s'acquitter de son mandat en assurant le secrétariat de sa réunion annuelle, qui dure habituellement de trois à quatre semaines (parfois jusqu'à six semaines), et celui des réunions de ses groupes de travail consacrées à des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

Tableau 8.5

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	289,7	300,5	–	–
Total	289,7	300,5	–	–

- 8.20 Le montant prévu (300 500 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage de représentants, ceux de fonctionnaires et les services contractuels. Une augmentation des ressources est nécessaire au titre de la production de l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*.

3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 402 600 dollars

- 8.21 Le Tribunal administratif des Nations Unies est l'organe indépendant qui a compétence pour connaître des requêtes invoquant l'inobservation du contrat d'engagement des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou des conditions d'emploi de ces fonctionnaires, et pour statuer sur lesdites requêtes, ainsi que sur les requêtes invoquant l'inobservation des Statuts et Règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des décisions prises par la Caisse. Il a été créé par la résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale, en date du 24 novembre 1949. Le Tribunal se compose de sept membres, tous de nationalités différentes, qui sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat initial de trois ans renouvelable. La compétence du Tribunal s'étend aux secrétariats des programmes associés qui sont financés par des contributions volontaires, tels que le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le HCR et l'UNRWA. En vertu de l'article 13 de son statut, la compétence du Tribunal s'étend également à l'OMI et à l'OACI et au personnel du Greffe de la Cour internationale de Justice.
- 8.22 Le secrétariat assure aux sessions du Tribunal administratif des Nations Unies des services fonctionnels, administratifs et techniques, qui consistent notamment à faire des recherches juridiques et analyser la jurisprudence; à établir des projets d'exposés des faits et de résumés des arguments des parties pour les jugements que doit rendre le Tribunal; à analyser et étudier la documentation se rapportant aux affaires portées devant lui; à mener des consultations avec les administrations d'organes subsidiaires des Nations Unies, avec le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et avec les administrations des institutions spécialisées relevant de la compétence du Tribunal (OACI et OMI) et le Greffe de la Cour internationale de Justice; et à s'occuper des relations extérieures du Tribunal, notamment avec le secrétariat de l'OIT. En outre, au cours de l'exercice biennal, le secrétariat publiera les volumes XVI et XVII, en anglais et en français, de la publication en série *Jugements du Tribunal administratif*.

Tableau 8.6

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	502,5	708,0	3	4
Autres rubriques	689,6	694,6	–	–
Total	1 192,1	1 402,6	3	4

- 8.23 Le montant prévu (1 402 600 dollars) correspond à quatre postes et à diverses dépenses autres que des dépenses de personnel. L'augmentation des ressources prévues au titre des postes tient au redéploiement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) de la Section des traités et au coût, pendant tout l'exercice biennal 2002-2003, du poste d'administrateur créé pour l'exercice biennal précédent.

B. Programme de travail

Tableau 8.7

Ressources nécessaires par sous-programme

<i>Sous-programme</i>	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i> <i>(avant</i> <i>réévaluation des</i> <i>coûts)</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>
Budget ordinaire				
Programme de travail				
1. Direction, gestion et coordination générale des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies	3 234,2	3 518,2	14	15
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	4 203,7	4 612,0	19	20
3. Développement progressif et codification du droit international	4 788,8	4 964,7	21	21
4. Droit de la mer et affaires maritimes	5 599,2	5 808,8	27	27
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	2 734,0	2 909,1	17	18
6. Garde, enregistrement et publication des traités	8 329,4	7 049,1	36	33
Total	28 889,3	28 861,9	134	134
Fonds extrabudgétaires	3 901,0	5 792,3	18	18

Sous-programme 1

Direction, gestion et coordination générales des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 518 200 dollars

- 8.24 Le Bureau du Conseiller juridique est responsable de l'exécution de ce sous-programme, et c'est lui qui dirige, supervise et administre l'ensemble des activités visées par le présent chapitre. Les activités à entreprendre au titre du sous-programme pendant l'exercice biennal 2002-2003 n'ont guère changé, à l'exception de la supervision générale du projet de gestion de l'information. Celui-ci vise à gérer l'organisation du travail et les besoins en information, à mettre en place un système opérationnel de consultation des données et à créer un système permettant d'organiser de la documentation et des informations juridiques concernant le droit international et de les mettre à la disposition des États Membres, des juristes et du grand public d'une manière qui puisse leur être utile.

Tableau 8.8

Objectifs de l'exercice, réalisations escomptées et indicateurs de succès**Objectif** : Aider les principaux organes de l'Organisation en leur donnant des conseils juridiques*Réalisation escomptée**Indicateur de succès*

Meilleure compréhension du droit international, y compris le régime juridique de l'Organisation des Nations Unies

Les principaux organes de l'Organisation sont mieux aptes à interpréter et à appliquer les dispositions du droit international, y compris le régime juridique de l'Organisation

Facteurs externes

- 8.25 Le sous-programme devrait atteindre son objectif et aboutir à la réalisation escomptée, sous réserve des hypothèses suivantes :
- a) Les organes principaux et subsidiaires, y compris le Secrétariat, solliciteront des conseils juridiques sur leur règlement intérieur et sur l'adoption et l'application de résolutions et de décisions concernant la conduite de leurs activités;
 - b) Les organes principaux et subsidiaires et les services du Secrétariat solliciteront les conseils sur le régime juridique de l'Organisation dont ils ont besoin pour mettre en oeuvre les programmes et activités prescrits.

Produits

- 8.26 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits ci-après seront exécutés :
- a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts
 - i) Assemblée générale : établir, à l'intention de l'Assemblée générale, des grandes commissions, du Comité de vérification des pouvoirs et des conférences, des avis sur la Charte des Nations Unies, les résolutions, les règlements intérieurs, le statut des membres et des observateurs, leurs pouvoirs et leur représentation;
 - ii) Comité des relations avec le pays hôte : fournir des services fonctionnels et de secrétariat au Comité et à ses groupes de travail, notamment en établissant des notes et des déclarations à l'intention du Président, en fournissant une assistance au bureau, en analysant des questions juridiques et en établissant des rapports et de la documentation;
 - iii) Conseil économique et social : établir, à l'intention du Conseil, y compris les commissions techniques et les commissions régionales, des avis de fond et de procédure sur la Charte des Nations Unies, les résolutions, le Règlement intérieur, les élections et le statut consultatif des organisations non gouvernementales;
 - iv) Conseil de sécurité : conseiller le Conseil et ses organes subsidiaires (oralement ou par écrit) sur l'interprétation et l'application des résolutions, le Règlement intérieur provisoire et le statut des tribunaux pénaux spéciaux;
 - b) Autres activités de fond – Promotion des instruments juridiques
 - i) Faire des analyses de droit international public et étudier certaines questions juridiques en réponse à des demandes formulées par les organisations intergouvernementales et régionales, les institutions internationales, les établissements universitaires et le public;

- ii) Négocier, avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, les accords internationaux, actes constitutifs et autres instruments nécessaires à l'exécution des mandats de l'Organisation et de ses organes subsidiaires, notamment ceux du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et du Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS);
 - iii) Promouvoir les Articles 104 et 105 de la Charte, la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, les accords de siège conclus avec les États-Unis d'Amérique et autres pays hôtes, et en faire respecter les dispositions;
 - iv) Établir les instruments et régimes juridiques et les mandats nécessaires pour toutes les opérations de maintien de la paix et les autres missions, notamment les accords sur le statut des forces et des missions, les accords avec les pays qui fournissent des contingents et les accords de coopération avec les organisations régionales;
 - v) Conseiller les services du Secrétariat responsables d'opérations, les bureaux hors Siège, les missions de maintien de la paix et autres missions et les groupes d'experts chargés d'enquêter sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales;
 - vi) Exécuter des tâches ponctuelles, notamment établir les rapports ou les analyses à caractère juridique demandés par le Conseil de sécurité ou ses organes subsidiaires dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales; assurer la liaison avec la Cour internationale de Justice et remplir les fonctions que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général, notamment l'établissement de mémoires et la transmission de notifications concernant les procédures judiciaires;
 - vii) Régler les différends relevant du droit international public dans lesquels l'Organisation est impliquée, notamment en représentant le Secrétaire général dans les procédures judiciaires, y compris devant la Cour internationale de Justice;
- c) Coopération internationale, coordination et liaison
- i) Représenter le Secrétaire général et le Conseiller juridique aux réunions et conférences organisées par l'Organisation ou sous l'égide de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux ou d'autres institutions internationales;
 - ii) Donner des avis sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions des Nations Unies et des points de droit international public, afin d'assurer une pratique uniforme du droit;
 - iii) Formuler des avis sur les questions concernant les privilèges et immunités et le statut de l'Organisation, y compris en ce qui concerne le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et l'UNOPS, dans les territoires des États Membres, ainsi que les relations avec les États et les organismes intergouvernementaux;
 - iv) Coordonner les activités interdépartementales, assurer la liaison avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers ou attachés de liaison juridiques en mission sur le terrain ou affectés à d'autres services du Secrétariat;
 - v) Coopérer avec les institutions spécialisées, en coordonnant les arrangements institutionnels les concernant, et avec d'autres organismes internationaux ou nationaux s'occupant de questions d'intérêt commun; organiser des réunions avec les conseillers ou attachés de liaison juridiques du système des Nations Unies et s'y faire représenter;

- d) **Coopération technique**
- i) Services consultatifs : aider les États, en faisant notamment appel au Fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, à régler leurs différends par la voie judiciaire devant la Cour internationale de justice, y compris en ce qui concerne l'application du Statut de la Cour, et rendre compte au Secrétaire général et à l'Assemblée générale;
 - ii) Formation (séminaires, ateliers, bourses) : participer, notamment en présentant des communications, à des réunions organisées sous les auspices d'organes des Nations Unies, de gouvernements, d'associations professionnelles ou d'organisations internationales et traitant de questions juridiques ayant un rapport avec les missions de l'Organisation; assurer le concours de spécialistes et de conseillers techniques pour les stages organisés à l'intention des diplomates par des gouvernements ou des organismes internationaux sur des sujets relevant de la compétence du Bureau.

Tableau 8.9

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	2 958,3	3 070,7	14	15
Autres rubriques	275,9	447,5	–	–
Total	3 234,2	3 518,2	14	15
Fonds extrabudgétaires	1 017,8	1 816,5	5	5

- 8.27 Le montant de 3 518 200 dollars doit permettre de financer 15 postes, y compris un poste d'agent des services généraux (autres classes) de la Section des traités transféré au Service des archives juridiques, ainsi que diverses autres dépenses. L'augmentation prévue pour les autres rubriques concerne essentiellement la participation du Bureau du Conseiller juridique aux dépenses nécessaires pour développer l'exploitation des technologies de l'information.

Sous-programme 2
Services juridiques généraux fournis aux organes
et aux programmes des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 612 000 dollars

- 8.28 Le sous-programme sera mis en oeuvre par la Division des questions juridiques générales qui continuera à répondre aux demandes d'avis, de services et d'appui juridiques formulées par tous les services de l'ONU aux fins des opérations et activités de l'Organisation. La Division donne également des avis juridiques au PNUD, au FNUAP, à l'UNICEF et à l'UNOPS. Aucun changement significatif de la nature des activités de la Division n'est envisagé.

Tableau 8.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Défendre les intérêts de l'Organisation sur le plan juridique. Il s'agira d'aider l'Organisation (Siège, commissions régionales, autres bureaux extérieurs, missions de maintien de la paix et autres missions) ainsi que les fonds et programmes des Nations Unies et autres entités à assurer la gestion quotidienne de leurs mandats et programmes, en leur fournissant des services juridiques

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateur de succès</i>
Meilleure connaissance des droits reconnus par la loi et des conditions à respecter pour se conformer aux obligations de l'Organisation sur le plan juridique	Les bureaux des Nations Unies sont mieux à même d'interpréter et d'appliquer les dispositions du régime juridique de l'Organisation dans des cas particuliers et à respecter ces dispositions

Facteurs externes

- 8.29 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que les services de l'Organisation fournissent l'information en temps voulu, demandent des avis juridiques concernant les droits reconnus par la loi et les obligations de l'Organisation pour ce qui est de l'administration quotidienne de leurs mandats et programmes, et qu'ils s'y conforment.

Produits

- 8.30 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, la Division exécutera les produits ci-après :
- a) Activités de fond
 - i) Émettre des avis sur les aspects commerciaux des missions de maintien de la paix et des autres missions, notamment en ce qui concerne :
 - a. La passation de marchés et les achats importants de matériel d'appui logistique;
 - b. Les assurances;
 - c. Le déminage et les opérations semblables;
 - d. La liquidation des biens;
 - e. Les arrangements concernant l'affrètement d'avions et de navires;
 - ii) Donner des conseils sur les demandes d'indemnisation émanant des missions de maintien de la paix et des autres missions, notamment en ce qui concerne :
 - a. Le règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers;
 - b. Les demandes d'indemnisation pour dégâts matériels, blessures et décès;
 - iii) Donner des conseils et fournir une assistance en cas d'arbitrage ou de procès concernant un litige survenu dans le cadre d'une opération de maintien de la paix ou autre mission, notamment en ce qui concerne la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou devant d'autres organes administratifs;
 - iv) Donner des avis sur les aspects juridiques des opérations de maintien de la paix et autres missions, notamment en ce qui concerne les textes réglementaires et le Manuel d'administration des missions, qui régissent le personnel des missions;

- b) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions
- i) Donner des conseils sur les arrangements institutionnels et opérationnels relatifs aux opérations de maintien de la paix et autres missions et à l'aide au développement, y compris en ce qui concerne l'établissement et l'interprétation d'accords avec les gouvernements et les organisations internationales concernant ces arrangements;
 - ii) Donner des conseils sur les aspects commerciaux de l'aide au développement, notamment en ce qui concerne :
 - a. Les biens et services;
 - b. La création de bureaux hors siège;
 - c. La gestion des prêts consentis par les gouvernements et les institutions financières, régionales, internationales ou autres;
 - iii) Donner des conseils sur la gestion de l'aide au développement et de l'assistance technique, notamment en ce qui concerne :
 - a. Les arrangements concernant le personnel et les arrangements financiers;
 - b. La révision et l'harmonisation du règlement du personnel, du règlement financier et des règles de gestion financière des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct;
 - iv) Conseiller les organes subsidiaires dotés d'un budget distinct sur les activités de collecte de fonds, notamment en ce qui concerne les arrangements relatifs aux frais d'administration et les contributions directes ou indirectes;
 - v) Donner des avis sur les partenariats entre les secteurs public et privé, y compris en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles modalités et l'interprétation et l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et les dispositions de la législation nationale applicables à ces modalités;
- c) Services d'appui administratif
- i) Donner des conseils sur les activités commerciales, notamment en ce qui concerne la passation des marchés et les gros achats de biens ou de services, les assurances, les arrangements immobiliers, les questions relatives à la propriété intellectuelle et les pratiques, politiques et procédures d'achat;
 - ii) Donner des conseils sur les litiges commerciaux ou autres, et contribuer notamment au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation pour dégâts matériels, blessures et décès;
 - iii) Formuler des avis et fournir une assistance concernant la défense des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires devant des instances judiciaires, quasi judiciaires ou administratives;
 - iv) Émettre des avis et fournir une assistance pour les cas d'arbitrage ou les procès qui ne sont pas liés aux opérations de maintien de la paix, notamment en représentant l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires, quasi judiciaires ou administratives;
 - v) Donner des conseils sur les questions liées au personnel, notamment en ce qui concerne la rédaction et l'interprétation de règlements du personnel, les questions relatives aux

droits et obligations du personnel, les avantages et indemnités, le remboursement des impôts et les questions relatives à la pension;

- vi) Donner des conseils sur les questions financières, y compris en ce qui concerne la formulation et l'interprétation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, les opérations de trésorerie, les arrangements bancaires et les opérations et placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
- vii) Donner des avis sur les politiques et procédures administratives, y compris en ce qui concerne la formulation et l'interprétation des règles et règlements et autres textes administratifs; représenter le Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies;
- viii) Donner des avis sur les services de contrôle interne, et aider notamment à poursuivre les fonctionnaires et les autres personnes qui se sont rendues coupables de vol, de corruption ou d'autres activités frauduleuses et à recouvrer les biens que ces personnes ont soustraits frauduleusement à l'Organisation.

Tableau 8.11

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	3 870,4	4 075,9	19	20
Autres rubriques	333,3	536,1	–	–
Total	4 203,7	4 612,0	19	20
Fonds extrabudgétaires	2 377,0	3 279,8	13	13

- 8.31 Le montant de 4 612 000 dollars doit permettre de financer 20 postes, y compris un poste d'agent des services généraux (autres classes) provenant de la Section des traités, ainsi que diverses autres dépenses. L'augmentation du montant prévu au titre des autres rubriques concerne les services contractuels et le matériel devant constituer la part de la Division des affaires juridiques générales dans le financement du développement de l'utilisation des technologies de l'information.

Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 964 700 dollars

- 8.32 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la codification, qui continuera à faire fonction de secrétariat de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale. Elle continuera à coordonner l'établissement et la publication des suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

Tableau 8.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Faciliter le développement progressif et la codification du droit international, et promouvoir l'acceptation et l'application des instruments résultant des efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies en matière de codification

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Progrès dans la définition et l'adoption d'instruments juridiques portant sur d'importants sujets de préoccupation internationale	a) Davantage de nouveaux instruments juridiques résultant du processus de codification
b) Meilleure connaissance et meilleure compréhension du droit international public	b) Meilleure application des leçons tirées de la participation aux réunions de travail et séminaires consacrés à des questions de droit international
c) Utilisation accrue des mécanismes institutionnels prévus par les instruments juridiques internationaux	c) Fréquence de l'utilisation des mécanismes institutionnels par les États Membres et caractère d'actualité des documents dont l'Assemblée générale a demandé l'établissement dans les résolutions pertinentes

Facteurs exogènes

8.33 Le sous-programme devrait mener aux objectifs et réalisations escomptées dans la mesure où :

- a) De nouveaux domaines de coopération exigeant des dispositions juridiques à caractère international apparaîtront et seront clairement définis; des progrès seront accomplis en ce qui concerne la réglementation juridique relative aux questions connexes aux niveaux régional et national;
- b) Les mouvements de fonds au titre des contributions volontaires versées par les États et les institutions privées pour financer les bourses d'études se maintiendront; les universitaires et les experts devant participer aux séminaires et aux cours prévus dans le présent sous-programme seront disponibles; et les gouvernements se montreront disposés à accueillir ou à parrainer des séminaires régionaux;
- c) Les politiques nationales et régionales visant à transformer des obligations juridiques internationales en systèmes juridiques nationaux auront été mises en place ou seront en cours d'élaboration; des activités devant faire l'objet de rapports ou exigeant le recours à des procédures envisagées par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale continueront d'être organisées.

Produits

8.34 Les produits suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions
 - a. Assemblée générale
 - i. Sixième Commission (140);
 - ii. Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention du terrorisme (60);
 - iii. Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (40);
 - iv. Comité consultatif du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (4);
 - v. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (40);
 - vi. Commission du droit international (168);
 - b. Commission préparatoire de la Cour pénale internationale (80);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
 - a. Assemblée générale : rapports annuels sur la prise de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (2); sur la mise en oeuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (1); sur l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (1); sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (2); et sur d'autres questions, à la demande de l'Assemblée générale (1);
 - b. Commission du droit international : études analytiques et rapports sur la protection diplomatique (2); responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (2); réserves aux traités (2); actes unilatéraux d'États (2); responsabilité des organisations internationales (2); études analytiques et rapports sur l'impact des conflits armés sur les traités (2); et autres sujets inscrits au programme de travail de la Commission;
 - c. Organes subsidiaires de la Sixième Commission
 - i. Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme : projet de rapport du Comité (2); établissement des études et documents nécessaires avant, pendant et après les sessions (2);
 - ii. Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens : projet de rapport du Comité (2); établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions (2);

- iii. Comité spécial du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : projet de rapport du Comité (2); établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions (2);
 - iv. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation : projets de rapport du Comité (2); établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions (2);
 - d. Commission préparatoire de la Cour pénale internationale : établissement des documents nécessaires avant, pendant et après les sessions; et établissement des études et documents nécessaires après les sessions (2);
- b) Autres activités de fond
- i) Publications en série : *Arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* (1997-2001) (1); *Séries législatives* (résolution 174 (II) de l'Assemblée générale), volume 22 (1); Supplément No 6 (vol. III, IV et V) et Supplément No 7 (vol. VI) du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (4); *Recueil des sentences arbitrales internationales*, volume XXIII (1); *Annuaire juridique des Nations Unies* (résolutions 814 (XVIII), 2479 (XXIII), 3006 (XXVII) et 35/29 de l'Assemblée générale), volumes de 1999, 2000 et 2001 (3); *Recueil des Traités, Index cumulatif*, volume 2 (1); *Annuaire de la Commission du droit international*, volumes I et II (partie II), 2001 (2); volumes I et II (partie II) (2), 2000; volumes I et II (partie II), 1999 (2); volumes I et II (partie II), 1998 (2); volumes I et II (partie II), 1994 (2); volume II (parties I et II), 1993 (2); sixième édition mise à jour de l'ouvrage intitulé *La Commission du droit international et son oeuvre* (1);
 - ii) Publications isolées : *Travaux de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale : volume I* (comptes rendus analytiques) (1); *Travaux de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale : volume II* (propositions, rapports et autres documents) (1);
 - iii) Support technique : publications électroniques et publications sur cassettes audio et vidéo : informations diffusées sur Internet relatives à la codification du droit international (1); à la Cour pénale internationale (1); à la Commission du droit international (1); et à la Sixième Commission et à ses organes subsidiaires (1); saisie de l'*Annuaire juridique des Nations Unies* (chap. VI sur les avis juridiques) aux fins de sa diffusion sur Internet (1); enrichissement des archives audiovisuelles en vue de la diffusion à des fins didactiques de cassettes audio et vidéo sur des questions relatives au droit international (1);
 - iv) Promotion d'instruments juridiques. Promotion des instruments juridiques pertinents, y compris l'établissement de directives et de normes (1);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions. Relations extérieures : participation de fonctionnaires à des activités ayant trait au développement progressif et à la codification du droit international organisées sous les auspices d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales;
- d) Coopération technique. Cours, séminaires et ateliers. Formation de groupe, y compris séminaires, ateliers et bourses dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Tableau 8.13

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	4 130,1	4 130,1	21	21
Autres rubriques	658,7	834,6	–	–
Total	4 788,8	4 964,7	21	21
Fonds extrabudgétaires	226,2	465,0	–	–

- 8.35 Le montant de 4 964 700 dollars permettra de financer le maintien de 21 postes et diverses autres rubriques. L'accroissement des ressources inscrites au autres rubriques s'explique par le financement de services contractuels et l'achat du matériel correspondant à la part de la Division de la codification dans les ressources affectées à l'utilisation accrue de l'informatique.

Sous-programme 4

Droit de la mer et affaires maritimes

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 808 800 dollars

- 8.36 Le sous-programme sera exécuté par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les activités exécutées pour répondre aux demandes d'assistance soumises par les États côtiers devraient augmenter du fait que la Commission des limites du plateau continental s'attend à recevoir des communications des États côtiers. En outre, la Division devra répondre aux besoins en matière de services supplémentaires et de suivi du processus consultatif sur les océans et le droit de la mer qui vient d'être créé, et aux besoins liés au programme de travail élargi de la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Tableau 8.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectifs : Favoriser l'acceptation universelle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des Accords d'application et leur application uniforme et cohérente; et appuyer les efforts déployés par les États Membres pour tirer parti, sur le plan pratique, du régime juridique international des océans

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Respect plus grand et acceptation plus large de la Convention et des Accords, et plus haut degré d'uniformité et de cohérence dans leur application	a) Augmentation du nombre d'instruments juridiques élaborés par les États et les organisations internationales dans le domaine du droit de la mer et des affaires maritimes, conformément à la Convention
b) Renforcer les capacités des États pour qu'ils tirent le meilleur parti des océans et des mers, conformément à la Convention	b) i) Reconnaissance par les États Membres de l'utilité des produits et des services fournis au titre du sous-programme pour la réalisation de leurs programmes maritimes ii) Participation accrue des États Membres aux travaux des organes et au fonctionnement des processus relatifs aux océans et au droit de la mer

Facteurs exogènes

8.37 Le sous-programme devrait mener aux objectifs et réalisations escomptées dans la mesure où :

- a) Les États accorderont l'importance voulue au secteur maritime dans leurs plans, programmes et projets nationaux;
- b) Les autorités nationales et les organes intergouvernementaux disposeront des programmes et des ressources nécessaires pour adopter des instruments juridiques relatifs au droit de la mer et aux affaires maritimes, ou adapter ceux qui existent déjà.

Produits

8.38 Les produits suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels sur les faits nouveaux concernant l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et autres faits nouveaux et les questions nouvelles intéressant les affaires maritimes et le droit de la mer (2); rapport sur la pêche au filet dérivant, la pêche non autorisée dans des zones relevant de la juridiction nationale et les prises accessoires et rejets, et information coordonnée sur toutes les principales activités et tous les principaux instruments concernant la pêche (1); rapport sur les faits nouveaux concernant l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants (1); sujets d'actualité (1); et rapports relatifs au processus consultatif officiel ouvert à tous sur les affaires maritimes et le droit de la mer (2);

- ii) Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer :
 - a. Services fonctionnels. Plénière (60);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Conformément à l'article 319 de la Convention, rapports annuels sur les questions de caractère général qui ont surgi à propos de la Convention, les travaux de la Commission des limites du plateau continental et les questions prioritaires arrêtées par la Réunion des États parties (4); documents d'information et documents de séance, à la demande de la Commission (4); rapport de la Réunion des États parties sur les travaux de sa douzième session (1); et rapport de la Réunion des États parties sur les travaux de sa treizième session (1);
- iii) Commission des limites du plateau continental :
 - a. Services fonctionnels. Plénière et groupes de travail (240);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Questions prioritaires arrêtées par la Commission (4); documents d'information et documents de séance, à la demande de la Commission (8); et rapports de la Commission sur les travaux de ses sessions (8);
 - c. Autres services : groupes spéciaux d'experts. Comité consultatif chargé de la publication des résumés des sciences aquatiques et halieutiques : plénière (2); groupe d'experts chargé d'évaluer la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer 20 ans après son adoption (1); et Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin : plénière (2); Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin : groupe de travail (2);
- iv) Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer :
 - a. Services fonctionnels. Plénière et groupes de travail (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Questions prioritaires arrêtées par le processus consultatif (4); et documents d'information et documents de séance, à la demande de la Commission (4);
- b) Autres activités de fond
 - i) Publications en série : *Bibliography of the Law of the Sea* (2); rapport biennal du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin (1); Bulletin du droit de la mer (6); et la pratique des États (2);
 - ii) Publications isolées : Pratique des États concernant les affaires maritimes : études régionales (2);
 - iii) Brochures, fiches descriptives, affiches, dossiers d'information : notes de synthèse pour la publication mensuelle interinstitutions intitulée Résumés des sciences aquatiques et halieutiques (6); Circulaire d'information sur le droit de la mer (4); Newsletter on current developments in the law of the sea and ocean affairs (6); et études spécialisées sur des questions concernant le droit de la mer et les affaires maritimes, en coopération avec des organisations internationales compétentes, s'il y a lieu, sur certaines questions nouvelles et problèmes persistants ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes (2);

- iv) Communiqués de presse, conférences de presse : réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; réunions du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer; sessions de la Commission des limites du plateau continental; et autres questions pertinentes (24);
 - v) Supports techniques : site Web sur la Commission des limites du plateau continental (1); site Web sur le droit de la mer et les affaires maritimes (1); prise en dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques concernant les lignes de base et les limites des zones maritimes nationales communiquées par les États, et gestion et développement du système d'enregistrement (1); et site Web sur le programme FORMATION-MERS-CÔTES (1);
 - vi) Promotion d'instruments juridiques : activités visant à favoriser l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes, ainsi que leur mise en oeuvre effective et leur application uniforme et cohérente (4);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (BO/XB)
- i) Services consultatifs sur les incidences des dispositions de la Convention pour les instruments juridiques et les programmes existants ou en projet dans les domaines de compétence des fonds, programmes et organismes du système des Nations Unies;
 - ii) Coopération avec les organes intergouvernementaux s'occupant du droit de la mer et des affaires maritimes : appui pour la fourniture de services fonctionnels à des réunions, contribution à l'élaboration de la documentation destinée aux organes délibérants, contribution aux activités et participation aux réunions;
 - iii) Participation aux activités d'organisations non gouvernementales : contribution aux activités et participation aux réunions de ces organisations sur des questions ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes;
 - iv) Participation aux activités du Comité administratif de coordination et de son sous-comité des océans et des zones côtières et d'autres organes interorganisations;
- d) Coopération technique
- i) Services consultatifs concernant :
 - a. L'harmonisation des législations nationales avec les dispositions de la Convention et l'élaboration des règlements d'application;
 - b. Les questions devant permettre aux États de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Convention, notamment les questions économiques, techniques, scientifiques et environnementales;
 - c. Les questions ayant trait à la ratification de la Convention et des accords connexes, à leur mise en oeuvre effective et à leur application uniforme et cohérente, et notamment les incidences de l'entrée en vigueur de la Convention;
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers :
 - a. Assistance à des séminaires/ateliers portant sur le droit de la mer et les affaires maritimes;
 - b. Exécution et développement du programme de formation concernant le droit de la mer et les affaires maritimes et notamment du programme FORMATION-MERS-CÔTES (avec l'appui du PNUD) :

- i. Assistance pour le renforcement des établissements de formation nationaux;
- ii. Diversification des cours de formation;
- iii. Formation de concepteurs de cours;
- c. Réunions d'information périodiques ou ponctuelles concernant le droit de la mer;
- iii) Bourses et subventions : octroi de la bourse d'études financée par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe et supervision du boursier pendant toute la durée du programme;
- iv) Projets opérationnels : appui à des projets, en coopération avec des organismes de financement, et participation à des activités conjointes avec d'autres organisations et institutions internationales, s'il y a lieu;
- e) Services de conférence, administration, suivi. Services de bibliothèque : gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes.

Tableau 8.15

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	5 190,1	5 231,2	27	27
Autres rubriques	409,1	577,6	–	–
Total	5 599,2	5 808,8	27	27
Fonds extrabudgétaires	55,0	56,0	–	–

- 8.39 Le montant de 5 808 800 dollars permettra de financer le maintien de 27 postes et diverses autres rubriques. L'accroissement des ressources nécessaires, y compris le reclassement d'un poste de P-3 à P-4, s'explique par l'augmentation du nombre d'activités liée au fait que la Commission des limites du plateau continental s'attend à recevoir des communications des États côtiers ainsi qu'à l'élargissement du programme de travail de la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, auxquels s'ajoutent les besoins en matière de services et de suivi du processus consultatif sur les océans et le droit de la mer qui vient d'être créé; l'accroissement des ressources nécessaires correspond aussi à la part de la Division dans les ressources affectées à l'utilisation accrue de l'informatique.

Sous-programme 5 Harmonisation et unification progressives du droit commercial international

Ressources nécessaires : 2 909 100 dollars

- 8.40 Le sous-programme est exécuté par le Service du droit commercial international, qui assure le secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. On s'attend, pour l'exercice biennal 2002-2003, à une expansion des activités du Service en raison du nombre croissant de demandes émanant d'États Membres désireux de bénéficier d'une assistance juridique et de séances de formation et d'information sur les textes établis par la Commission. Le Service aura également à répondre à une demande accrue en matière de coordination fonctionnelle des activités des différents organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux qui élaborent les textes juridiques régissant le commerce international.

Tableau 8.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Faciliter et encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives du droit commercial international et en renforcer la connaissance, la compréhension et l'application

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Réduction des incertitudes juridiques et des obstacles au commerce international qui découlent de législations insuffisantes et disparates; rationalisation des pratiques commerciales, négociation des contrats fondée sur une meilleure information, et transactions équilibrées	<p>a) Meilleure connaissance du droit commercial international</p> <p>b) Adoption et utilisation plus large des textes législatifs et autres textes de la Commission</p>

Facteurs exogènes

- 8.41 Le sous-programme devrait mener aux objectifs et réalisations escomptées dans la mesure où :
- Les États Membres seront disposés à mettre en application les textes recommandés par la Commission et l'Assemblée générale;
 - Les États Membres de tous les groupes régionaux enverront des représentants aux réunions de la Commission;
 - Les organisations internationales en matière de droit commercial coopéreront avec la Commission.

Produits

- 8.42 Les produits suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :
- Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - Assemblée générale :
 - Services fonctionnels. Séances de la Sixième Commission (6);
 - Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport annuel de la Commission (2);

- ii) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international :
 - a. Services fonctionnels. Séances de la Commission (60);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. *Documents officiels de l'Assemblée générale* (2) et rapports de trois groupes de travail intergouvernementaux, rapports de fond demandés par la Commission, plusieurs rapports de fond en série et documents de séance sur des questions de fond (60);
- iii) Groupe de travail de la Commission sur le commerce électronique :
 - a. Services fonctionnels. Séances du Groupe de travail (64);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports de fond (4) établis sur la demande du Groupe de travail et documents de séance sur des questions de fond (35);
- iv) Groupe de travail de la Commission sur le droit de l'insolvabilité :
 - a. Services fonctionnels. Séances du Groupe de travail (64);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports de fond établis sur la demande du Groupe de travail et documents de séance sur des questions de fond (35);
- v) Groupe de travail de la Commission chargé d'étudier les pratiques en matière de contrats internationaux :
 - a. Services fonctionnels. Séances du Groupe de travail (64);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports de fond établis sur la demande du Groupe de travail et documents de séance sur des questions de fond (35);
- b) Autres services fournis. Groupes spéciaux d'experts. Réunions (48 au plus) de groupes spéciaux d'experts chargés d'examiner les documents normatifs qui doivent être présentés à la Commission et à ses groupes de travail (6);
- c) Autres activités de fond
 - i) Publications en série : volumes XXXII (2001) (1) et XXXIII (2002) (1) de l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*;
 - ii) Publications isolées : brochure sur les dispositions législatives relatives aux contrats électroniques et guide pour l'incorporation de ces dispositions dans le droit national (1); brochure sur le règlement des différends commerciaux (1); brochure sur les dispositions législatives relatives aux obstacles juridiques au commerce électronique dans les conventions internationales et guide pour l'incorporation de ces dispositions dans le droit national (1); et Guide juridique sur le droit de l'insolvabilité (1);
 - iii) Expositions, visites guidées, conférences : conférences organisées à l'intention de groupes de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants en droit à Vienne et dans d'autres villes, ainsi que dans le cadre de programmes organisés par des associations professionnelles ou universitaires ou par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales (15);
 - iv) Manifestations spéciales : participation de fonctionnaires, en qualité de coorganisateur ou d'examineurs, au concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis de Vienne (2);

- v) Opérations techniques : gestion du système de collecte des décisions de justice et des sentences arbitrales sur les textes de la Commission (« Case Law on UNCITRAL Texts », dit « système CLOUT »; publication de résumés de ces décisions et sentences arbitrales; suivi de l'actualité et des tendances (1); et tenue d'une base de données accessible par l'Internet qui regroupe les décisions de justice et les sentences arbitrales recueillies dans le cadre du système CLOUT (1);
- d) Coopération, coordination et liaison internationales. Participation de fonctionnaires du Service aux activités d'organisations s'occupant activement de l'élaboration et la mise en oeuvre des règles régissant le commerce international;
- e) Coopération technique. Services consultatifs. Diffusion d'informations et de conseils auprès des gouvernements et des organisations non gouvernementales en vue de les aider à élaborer une législation fondée sur les textes législatifs de la Commission et à mettre à profit les textes non législatifs de cette dernière;
- f) Services de conférence, administration et contrôle. Services de bibliothèque. Acquisition d'ouvrages et gestion de la bibliothèque juridique de la Commission.

Tableau 8.17

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	2 395,6	2 491,4	17	18
Autres rubriques	338,4	417,7	–	–
Total	2 734,0	2 909,1	17	18
Fonds extrabudgétaires	225,0	175,0	–	–

- 8.43 Le montant de 2 909 100 dollars doit permettre de financer 18 postes, dont un poste nouveau P-4, et diverses autres rubriques. La hausse constatée aux autres rubriques correspond principalement à des voyages effectués en réponse aux demandes de plus en plus fréquentes d'aide en matière législative présentées par les États Membres, ainsi qu'à la part du Service dans les ressources affectées à l'utilisation accrue de l'informatique.

Sous-programme 6**Garde, enregistrement et publication des traités****Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 7 049 100 dollars**

- 8.44 Le sous-programme est exécuté par la Section des traités. En dépit d'une réduction spectaculaire de l'arriéré de la Section, il y a encore des retards dans le processus de traduction. L'élimination complète de cet arriéré est maintenant attendu pour 2002. Cependant, avec l'élimination de l'arriéré d'impression en 2001, le *Recueil des Traités* sera entièrement saisi sur support électronique en 2002 grâce aux moyens accrus de la nouvelle base de données. La rationalisation systématique des méthodes de travail a permis de réduire les dépenses de personnel grâce au redéploiement de trois postes d'agents des services généraux (autres classes) dans d'autres divisions.

Tableau 8.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Favoriser une diplomatie ouverte et renforcer le respect des obligations découlant des traités internationaux

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration de la connaissance et de la compréhension des traités et des questions juridiques internationales qui leur sont liées et renforcement de l'autorité du cadre créé par les traités internationaux	a) Mise en application accrue des informations obtenues par le biais des services fournis dans le cadre du sous-programme 6
b) Consultation plus facile du texte des traités internationaux déposés auprès du Secrétaire général	b) Exécution en temps voulu des opérations relatives à l'enregistrement et à la publication des traités internationaux déposés auprès du Secrétaire général conformément à l'Article 102 de la Charte, et notamment diffusion rapide de l'information correspondante par voie électronique

Facteurs exogènes

8.45 Le sous-programme devrait mener aux objectifs et réalisations escomptées dans la mesure où :

- a) Les États Membres présenteront les traités à l'enregistrement en temps voulu et la Section des traités pourra compter sur les moyens techniques voulus pour procéder rapidement à l'enregistrement;
- b) Les États Membres solliciteront des conseils juridiques et techniques préalablement à : i) la conclusion de traités, notamment en ce qui concerne les clauses finales de ces traités qui régissent les modalités de leur entrée en vigueur; et ii) la présentation de leurs traités à l'enregistrement afin d'éviter des retards et d'éventuels problèmes de mise en application.

Produits

8.46 Les produits suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :

- a) Activités de fond
 - i) Publications en série : publication du *Recueil des Traités des Nations Unies*, avec l'analyse juridique correspondante (160); livraisons mensuelles bilingues (anglais/français) du *Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au Répertoire du Secrétariat* (ST/LEG/SER.A/_) (24); et préparation de huit volumes, établis et composés par les soins du Secrétariat, de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités des Nations Unies*, en conjonction avec le *Recueil des Traités des Nations Unies* (8);
 - ii) Publications isolées : mise à jour du *Précis de la pratique du Secrétaire général dépositaire d'accords internationaux* (1);
 - iii) Opérations techniques : compilation et composition typographique, par les soins du Secrétariat, de huit volumes de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités des Nations Unies*, en conjonction avec le *Recueil des Traités des Nations Unies* (8); mise à jour des informations à diffuser par voie électronique, y compris sur l'Internet (Art. 102 de la Charte)

(1); gestion quotidienne d'une base de données générale ressemblant toutes les mesures relatives au dépôt des traités (1); compilation automatisée de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités des Nations Unies* à partir de la nouvelle base de données (1); situation au 31 décembre 2001 (ST/LEG/SER.E/18) et au 31 décembre 2002 (ST/LEG/SER.E/19) en ce qui concerne les *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* (2); préparation des volumes imprimés du *Recueil des Traités des Nations Unies* en vue de leur diffusion par voie électronique, notamment sur l'Internet (1); établissement d'une version de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités des Nations Unies* sur CD-Rom (1); mise à jour du *Précis de la pratique du Secrétaire général dépositaire d'accords internationaux* (1); établissement, par les soins du Secrétariat, de 160 volumes du *Recueil des Traités des Nations Unies* en vue de leur publication au moyen du nouveau système de publication assistée par ordinateur (160); et diffusion du *Recueil des Traités des Nations Unies* par voie électronique, y compris le réseau local LAN et l'Internet (1).

(iv) Promotion des instruments juridiques :

- a. Rédaction d'exposés et autres textes dont il sera donné lecture lors de manifestations publiques (avis et services juridiques de caractère général) (1);
- b. Traitement et inscription au Répertoire du Secrétariat d'environ 3 600 formalités pour l'exercice biennal, et notifications correspondantes aux États Membres et/ou aux gouvernements et organismes internationaux concernés, soit environ 2 700 actes (signatures, ratifications, adhésions, successions et acceptations) (1);
- c. Diffusion d'informations sur la situation en ce qui concerne les traités multilatéraux auprès des organisations intergouvernementales, des gouvernements, du Secrétariat, des organes de l'ONU et d'autres organismes (1); enregistrement et traitement, y compris l'analyse juridique, d'environ 5 000 nouveaux traités et accords internationaux (1);
- d. Fourniture d'un appui technique substantiel aux États afin de les encourager à participer plus largement au cadre constitué par les traités internationaux et à s'acquitter sur le plan intérieur des obligations qui leur incombent en vertu de ces traités (1);
- e. Diffusion auprès des États Membres, des organisations intergouvernementales, du Secrétariat, des organes de l'ONU et d'autres organismes d'informations sur la situation en ce qui concerne les instruments enregistrés (Art. 102 de la Charte) (1);
- f. Notifications dépositaires relatives aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général (900); garde de 518 traités multilatéraux et instruments connexes à l'égard desquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire conformément à leurs clauses finales pertinentes (1);
- g. Établissement de copies certifiées conformes de traités multilatéraux à l'intention des gouvernements et des organisations intergouvernementales (1);
- h. Fourniture aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux unités administratives du Secrétariat et à d'autres entités d'avis juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire du Secrétaire général et de la pratique en matière d'enregistrement et de publication (1); rectifications à apporter aux instruments, le cas échéant (1);

- i. Formalités de suivi des plus de 50 000 traités et accords internationaux déjà enregistrés ou classés et inscrits au Répertoire du Secrétariat (Art. 102 de la Charte) (1).

Tableau 8.19

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	5 688,1	5 350,9	36	33
Autres rubriques	2 641,3	1 698,2	–	–
Total	8 329,4	7 049,1	36	33

- 8.47 Le montant de 7 049 100 dollars doit permettre de financer 33 postes, compte tenu du redéploiement dans d'autres sous-programmes de trois postes d'agent des services généraux (autres classes). Il reflète également la baisse substantielle des frais d'impression à l'extérieur imputable à la réduction de l'arriéré de la Section des traités, mais devrait par ailleurs permettre de poursuivre l'effort de modernisation sur le plan des technologies de l'information.

C. Appui au programme**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 441 900 dollars**

- 8.48 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires juridiques des services d'appui sur le plan de l'administration du personnel, des questions budgétaires et financières, de la planification des ressources et de l'utilisation des services communs; il fournit également un appui administratif aux organes directeurs ainsi qu'à des réunions internationales, selon que de besoin. Il fournit enfin des services administratifs pour l'exécution des tâches assignées au Bureau des affaires juridiques par décision d'organes intergouvernementaux.

Tableau 8.20

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	1 124,9	1 124,9	7	7
Autres rubriques	298,4	317,0	–	–
Total	1 423,3	1 441,9	7	7

- 8.49 Le montant de 1 441 900 dollars doit permettre de financer le maintien des sept postes existants, d'autres dépenses de personnel et un certain nombre de dépenses relevant des autres rubriques. L'augmentation des ressources s'explique principalement par la nécessité de recruter davantage de personnel temporaire.

Tableau 8.21

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/54/7, chap. II)

Le Comité consultatif a recommandé que les textes explicatifs des sous-programmes 1 et 2 contiennent des informations permettant une comparaison avec l'exercice biennal antérieur (par. III.12).

Les informations demandées sont fournies dans le texte explicatif de chaque sous-programme.

Le Comité consultatif a recommandé que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 fournisse des informations sur le programme de rattrapage du retard enregistré dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, en même temps qu'une description des mesures prises pour coordonner les activités visant à rattraper ce retard et pour faire en sorte que les volumes à venir paraissent rapidement (par. III.16).

Le rapport intérimaire du Secrétaire général (A/55/340) fournit des informations sur les efforts déployés en vue de réduire ce retard et sur le rôle joué par le Bureau des affaires juridiques dans la coordination de ces efforts. On trouvera dans l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

Comité des commissaires aux comptes

[A/55/5 (vol. I, chap. II)]

Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que le Bureau des affaires juridiques fasse tout son possible pour mener un examen effectif des contrats d'une valeur excédant 200 000 dollars, conformément aux dispositions du Manuel d'achats [par. 198 b)].

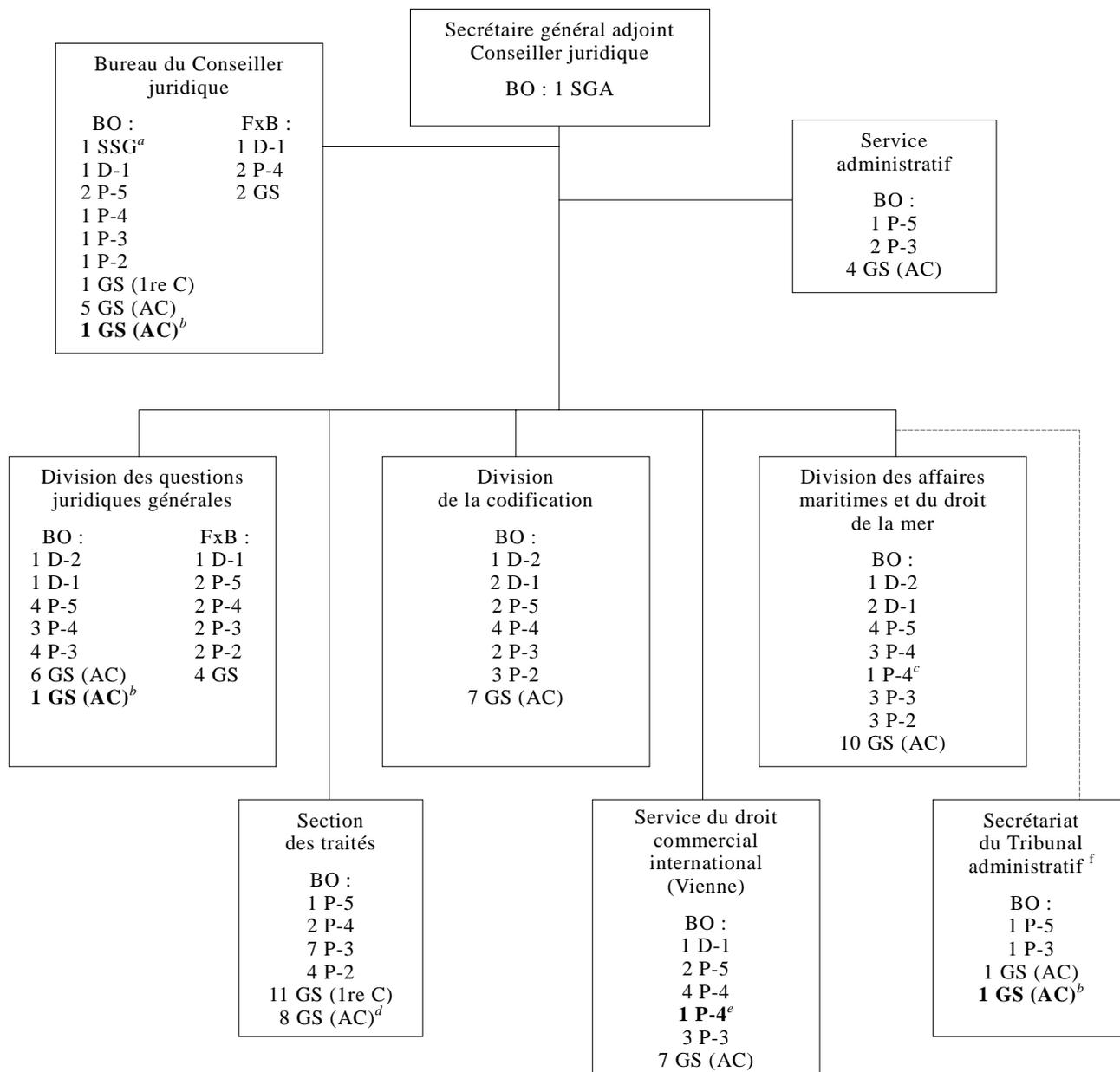
Voir le premier rapport relatif à la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 (A/55/380, par. 17 et 18).

Le Comité a recommandé que le Bureau des affaires juridiques élabore des directives décrivant en détail les procédures devant régir le choix des arbitres et des conseillers juridiques extérieurs à inclure dans la liste courte de candidats potentiels afin de renforcer la compétitivité et de rendre

Voir les paragraphes 59 et 60 du rapport A/55/380. Le 10 janvier 2001, le Conseiller juridique a publié une « directive interne relative à la sélection et à l'engagement de conseillers juridiques extérieurs et à la sélection et à la nomination d'arbitres nommés par les parties, ainsi qu'à des questions connexes ». Cette directive est d'application obligatoire par tout le

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
le processus de choix plus transparent (par. 202).	personnel du Bureau.
Le Comité a recommandé que la Division des questions juridiques générales et la Division des achats coopèrent plus étroitement à l'élaboration et à l'approbation des contrats [par. 209 a)].	Voir les paragraphes 19 à 22 du rapport A/55/380. Le Bureau des affaires juridiques et la Division des achats s'efforcent d'améliorer leur coordination et de rationaliser le processus de rédaction et de conclusion des contrats avec des conseillers juridiques extérieurs.
Le Comité a recommandé que le Bureau des affaires juridiques examine la méthode de fixation des plafonds d'honoraires juridiques en vue de renforcer le contrôle sur le niveau de dépenses encourues pour des conseillers juridiques extérieurs (par. 215).	Voir les paragraphes 23 à 27 du rapport A/55/380. Le Bureau continuera d'étudier avec soin toute demande émanant de conseillers juridiques extérieurs à l'effet de relever le plafond de leurs honoraires afin de s'assurer que seuls sont autorisés les relèvements justifiés.
Le Comité a recommandé que le Bureau des affaires juridiques établisse une claire séparation des fonctions pour assurer des vérifications internes efficaces dans le choix des conseillers extérieurs, la recommandation des nominations, les propositions de contrats et les demandes de paiement pour les services rendus par les conseillers extérieurs (par. 223).	Voir les paragraphes 30 et 31 du rapport A/55/380. La directive interne mentionnée plus haut répond également à cette recommandation.
Le Comité a recommandé que le Bureau des affaires juridiques fournisse au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au moment de son examen des ressources nécessaires, un résumé contenant des informations sur les affaires d'arbitrage et les autres affaires de demande d'indemnisation, notamment la nature de l'affaire et les montants en cause (par. 227).	Voir les paragraphes 61 et 62 du rapport A/55/380. Le Bureau continuera de rendre compte au Comité consultatif, selon des modalités à convenir en consultation avec le Comité des commissaires aux comptes ou toutes autres modalités que le Comité pourrait juger souhaitables, soit sur demande, soit à intervalles périodiques.

Bureau des affaires juridiques Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2002-2003



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; Ire C : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

^a Également Adjoint du Secrétaire général adjoint.

^b Poste redéployé.

^c Reclassement.

^d Trois postes d'agent des services généraux redéployés dans d'autres unités.

^e Postes nouveaux.

^f Pour les questions de fond, le secrétariat (Secrétaire) relève exclusivement du Tribunal administratif.

Annexe

Montant indicatif des ressources nécessaires Bureau des affaires juridiques

Tableau A.8.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	3 135,4	3 568,0	23,1	0,6	3 591,1	188,2	3 779,3
B. Programme de travail	26 052,9	28 889,3	(27,4)	–	28 861,9	1 876,2	30 738,1
C. Appui au programme	1 520,0	1 423,3	18,6	1,3	1 441,9	108,4	1 550,3
Total (1)	30 708,3	33 880,6	14,3	–	33 894,9	2 172,8	36 067,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			Appui à des structures	
	2 483,7	2 669,5	administratives extrabudgétaires	3 034,3
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	700,0	846,2	Opérations de maintien de la paix	1 562,0
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour les	
			colloques de la Commission des	
	179,6	220,0	Nations Unies pour le droit	
			commercial international	165,0
			Fonds d'affectation spéciale pour le	
	98,8	–	Séminaire du droit international	120,0
			Fonds d'affectation spéciale pour le	
			Programme d'assistance des Nations	
			Unies aux fins de l'enseignement, de	
			l'étude, de la diffusion et d'une	
			compréhension plus large du droit	
			international – Fondation Hamilton	
	44,4	55,0	Shirley Amerasinghe Memorial	56,0
			Fonds d'affectation spéciale pour la	
			Conférence à la mémoire de Gilberto	
	2,6	6,0	Amado	5,0

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	565,3	220,2	Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés aux travaux du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale et de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires de 1998	240,0
	249,8	–	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à régler leurs différends par voie judiciaire en faisant appel à la Cour internationale de Justice	500,0
	31,8	–	Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays en développement aux travaux du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale et de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires de 1998	100,0
	4,0		Fonds d'affectation spéciale pour le Colloque sur le développement progressif et la codification du droit international	–
	4,5	5,0	Fonds volontaire pour l'octroi d'une assistance en matière de voyages aux pays en développement membres de la Commission pour le droit commercial international	10,0
		–	c) Projets opérationnels Sources bilatérales	–
Total (2)	4 364,5	4 021,9		5 792,3
Total [(1) + (2)]	35 072,8	37 902,5		41 860,0

Tableau A.8.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	29 805,8	25 860,0	323,1	1,2	26 183,1	1 709,4	27 973,5
Autres dépenses de personnel	308,4	297,6	(15,6)	(5,2)	282,0	15,3	297,3
Émoluments de non- fonctionnaires	245,5	284,4	(0,4)	(0,1)	284,0	3,9	287,9
Consultants et experts	775,0	375,0	112,4	29,9	487,4	21,0	508,4
Voyages des représentants	1 715,5	2 036,5	(215,4)	(10,5)	1 821,1	99,7	1 920,8
Voyages du personnel	860,9	787,5	57,1	7,2	844,6	45,9	890,5
Services contractuels	1 919,3	2 924,9	(446,8)	(15,2)	2 478,1	123,3	2 601,4
Frais généraux de fonctionnement	340,9	458,7	(7,2)	(1,5)	451,5	21,8	473,3
Dépenses de représentation	8,9	6,6	–	–	6,6	0,4	7,0
Fournitures et accessoires	82,9	182,7	1,6	0,8	184,3	4,6	188,9
Mobilier et matériel	308,7	295,7	205,5	69,4	501,2	26,2	527,4
Subventions et contributions	336,5	371,0	–	–	371,0	20,3	391,3
Total (1)	30 708,3	33 880,6	14,3	–	33 894,9	2 172,8	36 067,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Postes	1 877,4	2 733,6	3 436,8
Autres dépenses de personnel	1 068,8	726,3	1 109,2
Consultants et experts	55,9	40,0	15,0
Voyages	671,6	405,2	500,0
Frais généraux de fonctionnement	7,7	29,1	21,3
Mobilier et matériel	6,6	27,1	34,0
Subventions et contributions	387,9	55,0	676,0
Dépenses diverses	288,6	5,6	
Total (2)	4 364,5	4 021,9	5 792,3
Total [(1) + (2)]	35 072,8	37 902,5	41 860,0

Tableau A.8.3

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	3	3	–	–	–	–	3	3
D-1	7	7	–	–	2	2	9	9
P-5	17	17	–	–	2	2	19	19
P-4/3	41	42	–	–	6	6	47	48
P-2/1	11	11	–	–	2	2	13	13
Total partiel	81	82	–	–	12	12	93	94
Agents des services généraux								
1re classe	12	12	–	–	–	–	12	12
autres classes	51	51	–	–	6	6	57	57
Total partiel	63	63	–	–	6	6	69	69
Total général	144	145	–	–	18	18^a	162	163

^a Y compris 13 postes (2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 6 postes d'agent des services généraux (autres classes) financés au titre de l'appui à des structures administratives budgétaires et 5 postes (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3) financés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix.

Organes directeurs

Tableau A.8.4

Prévisions de dépenses, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
1. Commission du droit international	1 758,1	2 086,2	(198,2)	(9,5)	1 888,0	90,2	1 978,2
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	324,1	289,7	10,8	3,7	300,5	7,4	307,9
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	1 053,2	1 192,1	210,5	17,6	1 402,6	90,6	1 493,2
Total	3 135,4	3 568,0	23,1	0,6	3 591,1	188,2	3 779,3

1. Commission du droit international

Tableau A.8.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Émoluments de non-fonctionnaires	184,0	237,0	1,0	0,4	238,0	–	238,0
Voyages des représentants	1 350,3	1 598,8	(190,0)	(11,8)	1 408,8	77,1	1 485,9
Voyages du personnel	198,9	218,1	(9,2)	(4,2)	208,9	11,3	220,2
Services contractuels	24,9	32,3	–	–	32,3	1,8	34,1
Total	1 758,1	2 086,2	(198,2)	(9,5)	1 888,0	90,2	1 978,2

Prévisions de dépenses (avant réévaluation des coûts)

Émoluments de non-fonctionnaires

- A.8.1 Le montant de 238 000 dollars représente les émoluments du Président et de 33 membres de la Commission ainsi que les montants à verser aux 6 rapporteurs spéciaux, aux taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218 du 17 décembre 1980.

Voyages des représentants

- A.8.2 Le montant de 1 408 800 dollars, en diminution de 190 000 dollars du fait que la session doit se tenir en deux temps, pour une durée totale de 10 semaines, alors que la durée actuelle des sessions est de 12 semaines, correspond aux frais de voyage et à l'indemnité de subsistance des membres de la Commission (voir A/55/10, par. 735). Il est destiné à couvrir le coût de : a) la participation du Président et de 33 membres à la session annuelle de la Commission à Genève; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée pendant l'examen des rapports de la Commission; et c) la participation du Président et d'un autre représentant de la Commission aux sessions des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant des questions juridiques (d'une durée de 2 semaines chacune) avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut.

Voyages du personnel

- A.8.3 Le montant de 208 900 dollars représente les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Conseiller juridique et de 6 membres de la Division de la codification qui sont appelés à assurer le secrétariat des sessions de la Commission.

Services contractuels

- A.8.4 Le montant de 32 300 dollars représente les frais d'impression à l'extérieur de l'*Annuaire de la Commission du droit international*.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Tableau A.8.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Voyages des représentants	11,8	13,8	–	–	13,8	0,8	14,6
Voyages du personnel	80,5	135,4	–	–	135,4	7,4	142,8
Services contractuels	231,8	140,5	10,8	7,6	151,3	(0,8)	150,5
Total	324,1	289,7	10,8	3,7	300,5	7,4	307,9

Prévisions de dépenses (avant réévaluation des coûts)

Voyages des représentants

- A.8.5 Le montant de 13 800 dollars permettra de financer les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président de la CNUDCI lorsqu'il participera aux séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale durant son examen du rapport de la Commission. La présidence est assurée par roulement entre les diverses régions. En 2002, le Président sera originaire de la région de l'Afrique, tandis qu'en 2003, il sera originaire de la région de l'Europe orientale.

Voyages du personnel

- A.8.6 Le montant de 135 400 dollars permettra de financer les frais de voyage du personnel qui devra venir de Vienne pour assurer les services fonctionnels et techniques nécessaires à une session de la Commission à New York et à six sessions de groupes de travail en des lieux autres qu'à Vienne, et pour assurer le secrétariat de deux sessions de la Sixième Commission à New York, ainsi que les frais de voyage du Conseiller juridique qui participera à une session de la Commission à Vienne.

Services contractuels

- A.8.7 Le montant de 151 300 dollars, en diminution de 10 800 dollars, permettra de couvrir les frais d'impression à l'extérieur des volumes XXXII et XXXIII de l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit international*, ainsi que l'impression de brochures sur les dispositions législatives régissant les contrats électroniques et les guides concernant la promulgation d'ordonnances, le règlement des différends commerciaux, la Convention des Nations Unies sur les ventes et le droit applicable à l'insolvabilité.

3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)

Tableau A.8.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	366,2	502,5	205,5	40,8	708,0	51,2	759,2
Autres dépenses de personnel	9,8	14,5	–	–	14,5	0,8	15,3
Émoluments de non-fonctionnaires	46,0	47,4	(1,4)	(2,9)	46,0	3,9	49,9
Consultants et experts	103,1	29,7	10,5	35,3	40,2	2,2	42,4
Voyages des représentants	353,4	406,8	(8,3)	(2,0)	398,5	21,8	420,3
Voyages du personnel	87,5	73,7	–	–	73,7	4,1	77,8
Services contractuels	77,8	107,2	–	–	107,2	5,8	113,0
Frais généraux de fonctionnement	3,0	5,6	0,9	16,0	6,5	0,4	6,9
Fournitures et accessoires	2,1	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	4,3	4,7	3,3	70,2	8,0	0,4	8,4
Total (1)	1 053,2	1 192,1	210,5	17,6	1 402,6	90,6	1 493,2

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	120,9	120,9	i) Des organismes des Nations Unies	
	–	–	Appui à des structures	–
	–	–	administratives extrabudgétaires	
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
Total (2)	120,9	120,9		–
Total [(1) + (2)]	1 174,1	1 313,0		1 493,2

Tableau A.8.8

Postes nécessaires*Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)*

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	2	2	–	–	–	–	2	2
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	1	2	–	–	–	–	1	2
Total partiel	1	2	–	–	–	–	1	2
Total général	3	4	–	–	–	–	3	4

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)*Postes*

- A.8.8 Le montant de 708 000 dollars, en augmentation de 205 500 dollars, compte tenu de l'effet différé du poste P-3 créé pour l'exercice biennal 2000-2001, permettra de financer le maintien de 1 poste P-5, de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent des services généraux, ainsi que 1 poste d'agent des services généraux redéployé de la Section des traités.

Autres dépenses de personnel

- A.8.9 Le montant de 14 500 dollars correspond au paiement d'heures supplémentaires (2 700 dollars) et au recrutement de personnel temporaire chargé d'assurer le secrétariat, en anglais et en français, des sessions du Tribunal, y compris les travaux concernant la publication des jugements (11 800 dollars).

Émoluments de non-fonctionnaires

- A.8.10 Le montant de 46 000 dollars représente les émoluments des sept membres du Tribunal, aux taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218 du 17 décembre 1980.

Consultants et experts

- A.8.11 Un montant de 40 200 dollars, en augmentation de 10 500 dollars, permettra de continuer à actualiser par des volumes nouveaux la jurisprudence du Tribunal et de faire établir et publier les jugements du Tribunal administratif des Nations Unies.

Voyages des représentants

- A.8.12 Le montant de 398 500 dollars, en diminution de 8 300 dollars compte tenu des dépenses effectuées dans le passé, est destiné à couvrir les frais de voyage de sept membres du Tribunal qui se rendront à deux sessions devant se tenir à New York et à deux autres devant se tenir à Genève, ainsi que les frais de voyage du Secrétaire exécutif qui engagera des consultations avec les organismes relevant de la juridiction du Tribunal.

Voyages du personnel

- A.8.13 Le montant de 73 700 dollars permettra de financer les frais de voyage des fonctionnaires devant assurer le secrétariat de deux réunions à Genève.

Services contractuels

- A.8.14 Le montant de 107 200 dollars permettra de couvrir les frais d'impression à l'extérieur, en anglais et en français, des volumes XVI et XVII des *Jugements du Tribunal administratif* (44 400 dollars) ainsi que l'achat et la location de bases de données et les frais d'utilisation de l'index informatisé de la jurisprudence des tribunaux administratifs des Nations Unies et de l'OIT (LEXIS) (62 800 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- A.8.15 Le montant de 6 500 dollars permettra d'assurer la maintenance du matériel de bureautique.

Mobilier et matériel

- A.8.16 Le montant de 8 000 dollars permettra d'acheter du matériel de bureautique.

Programme de travail

Tableau A.8.9

Répartition des ressources par sous-programme, en pourcentage

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
1. Direction, gestion et coordination générales des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies	12,2	31,0
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	16,0	57,0
3. Développement progressif et codification du droit international	17,2	8,0
4. Droit de la mer et affaires maritimes	20,2	1,0
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	10,0	3,0
6. Garde, enregistrement et publication des traités	24,4	–
Total	100,0	100,0

Tableau A.8.10

Prévisions de dépenses, par sous-programme et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Sous-programme	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
1. Direction, gestion et coordination générales des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies	3 123,8	3 234,2	284,0	8,7	3 518,2	247,8	3 766,0
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	3 330,2	4 203,7	408,3	9,7	4 612,0	331,7	4 943,7
3. Développement progressif et codification du droit international	4 040,0	4 788,8	175,9	3,6	4 964,7	352,3	5 317,0
4. Droit de la mer et affaires maritimes	5 312,5	5 599,2	209,6	3,7	5 808,8	418,2	6 227,0
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	2 968,5	2 734,0	175,1	6,4	2 909,1	59,8	2 968,9
6. Garde, enregistrement et publication des traités	7 272,9	8 329,4	(1 280,3)	(15,3)	7 049,1	466,4	7 515,5
Total	26 052,9	28 889,3	(27,4)	-	28 861,9	1 876,2	30 738,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies : appui à des structures administratives extrabudgétaires	3 043,3
	2 362,8	2 548,6	ii) Des activités extrabudgétaires :	
	700,0	846,2	opérations de maintien de la paix	1 562,0
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	165,0
	179,6	220,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	120,0
	98,8	-	Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international – Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe Memorial	56,0
	44,4	55,0		

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	2,6	6,0	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence à la mémoire de Gilberto Amado	5,0
	565,3	220,2	Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés aux travaux du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale et de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires de 1998	240,0
	249,8	–	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à régler leurs différends par voie judiciaire en faisant appel à la Cour internationale de Justice	500,0
	31,8	–	Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays en développement aux travaux du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale et de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires de 1998	100,0
	4,0	–	Fonds d'affectation spéciale pour le Colloque sur le développement progressif et la codification du droit international	–
	4,5	5,0	Fonds volontaire pour l'octroi d'une assistance en matière de voyages aux pays en développement membres de la Commission pour le droit commercial international	10,0
Total (2)	4 243,6	3 901,0		5 792,3
Total [(1) + (2)]	30 296,5	32 790,3		36 530,4

Tableau A.8.11

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	3	3	–	–	–	–	3	3
D-1	7	7	–	–	2	2	9	9
P-5	15	15	–	–	2	2	17	17
P-4/3	38	39	–	–	6	6	44	45
P-2/1	11	11	–	–	2	2	13	13
Total partiel	76	77	–	–	12	12	88	89
Agents des services généraux								
1re classe	12	12	–	–	–	–	12	12
Autres classes	46	45	–	–	6	6	52	51
Total partiel	58	57	–	–	6	6	64	63
Total général	134	134	–	–	18	18^a	152	152

^a Y compris 13 postes [2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 6 postes d'agent des services généraux (autres classes)] financés au titre de l'appui à des structures administratives budgétaires et 5 postes (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3) financés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix.

Sous-programme 1
Direction, gestion et coordination générales des services
de conseils et autres services juridiques assurés
pour l'ensemble des Nations Unies

Tableau A.8.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 509,9	2 958,3	112,4	3,7	3 070,7	223,2	3 293,9
Autres dépenses de personnel	5,0	–	4,0	–	4,0	0,2	4,2
Consultants et experts	181,8	29,7	0,1	0,3	29,8	1,6	31,4
Voyages de représentants ^a	–	17,1	(17,1)	(100,0)	–	–	–
Voyage de fonctionnaires	288,9	161,8	34,3	21,1	196,1	10,7	206,8
Services contractuels	–	–	130,8	–	130,8	7,2	138,0
Frais généraux de fonctionnement	23,5	24,8	(0,7)	(2,8)	24,1	1,4	25,5
Frais de représentation	8,9	6,6	–	–	6,6	0,4	7,0
Fournitures et accessoires	0,5	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	29,3	35,9	20,2	56,2	56,1	3,1	59,2
Total (1)	3 128,8	3 234,2	284,0	8,7	3 518,2	247,8	3 766,0

^a Le montant non renouvelable ouvert au titre des voyages des représentants pour 2000-2001 (17 100 dollars) correspond aux dépenses extraordinaires et imprévues résultant des négociations entreprises avec le Gouvernement sierra-léonais en vue de la création d'un tribunal spécial, conformément au mandat donné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1315 (2000).

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	778,0	862,2	a) Services d'appui à :	
		155,6	i) Des organismes des Nations Unies	1 005,3
			ii) Des activités extrabudgétaires	311,2
			b) Activités de fond :	
			Fonds spécial pour le règlement des différents entre États par la voie judiciaire devant la Cour internationale de Justice	500,0
	249,8	–		
Total (2)	1 027,8	1 017,8		1 816,5
Total [(1) + (2)]	4 156,6	4 252,0		5 582,5

Tableau A.8.13

Postes nécessaires*Bureau du Conseiller juridique*

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	1	1	2	2
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	2	2	–	–	2	2	4	4
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	8	8	–	–	3	3	11	11
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	5	6	–	–	2	2	7	8
Total partiel	6	7	–	–	2	2	8	9
Total général	14	15	–	–	5^a	5^a	19	20

^a Quatre de ces postes sont financés au titre de l'appui aux structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires [1 D-1, 1 P-4, 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)], le cinquième poste (P-4) financé par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)*Postes*

- A.8.17 Le montant prévu (3 070 700 dollars) permettra de continuer à financer huit postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et sept postes d'agent des services généraux, y compris un poste d'agent des services généraux (autres classes) redéployé de la Section des traités pour fournir un appui aux archives du Bureau des affaires juridiques.

Autres dépenses de personnel

- A.8.18 Le montant prévu (4 000 dollars) correspond aux heures supplémentaires qu'impose l'appui au Secrétaire général adjoint.

Consultants et experts

- A.8.19 Le montant prévu (29 800 dollars) permettra au Bureau des affaires juridiques de répondre aux demandes des organes gouvernementaux concernant par exemple des services de consultants pour des activités pour lesquelles le Bureau des affaires juridiques ne dispose pas des compétences spécialisées voulues demandées par des commissions d'enquête ou d'établissement des faits.

Voyages de fonctionnaires

- A.8.20 Le montant prévu (196 100 dollars), qui accuse une augmentation de 34 300 dollars par rapport aux dépenses de 1999 et 2000, permettra de financer les voyages que le Conseiller juridique et d'autres spécialistes des questions juridiques entreprennent à l'occasion d'activités découlant de résolutions

du Conseil de sécurité relatives au maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que pour négocier des instruments juridiques internationaux avec les États Membres.

Services contractuels

- A.8.21 Le montant prévu (130 800 dollars) représente la part qui revient au Bureau du Conseiller juridique pour les services de consultants nécessaires à l'application généralisée des technologies de l'information au Bureau des affaires juridiques, spécialement en ce qui concerne les archives du Bureau.

Frais de représentation

- A.8.22 Le montant prévu (6 600 dollars) représente le coût des réceptions officielles.

Frais généraux de fonctionnement

- A.8.23 Le montant prévu (24 100 dollars) doit permettre d'assurer l'entretien du matériel de bureautique.

Mobilier et matériel

- A.8.24 Le montant prévu (56 100 dollars) permettra d'acheter du matériel de bureautique et des logiciels de remplacement (36 100 dollars), et l'équipement spécialisé que nécessite l'informatisation des archives du Bureau des affaires juridiques (20 000 dollars).

Sous-programme 2 Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

Tableau A.8.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 078,9	3 870,4	205,5	5,3	4 075,9	302,3	4 378,2
Autres dépenses de personnel	24,4	29,0	–	–	29,0	1,6	30,6
Émoluments de non-fonctionnaires	14,6	–	–	–	–	–	–
Consultants et experts	22,4	36,9	0,1	0,2	37,0	2,0	39,0
Voyages de fonctionnaires	13,0	11,8	–	–	11,8	0,6	12,4
Services contractuels	87,5	131,1	181,1	138,1	312,2	17,2	329,4
Frais généraux de fonctionnement	29,3	46,3	–	–	46,3	2,5	48,8
Fournitures et accessoires	1,4	9,5	(3,4)	(35,7)	6,1	0,4	6,5
Mobilier et matériel	58,7	68,7	25,0	36,3	93,7	5,1	98,8
Total (1)	3 330,2	4 203,7	408,3	9,7	4 612,0	331,7	4 943,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies :	
			Appui à des structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires	2 029,0
	1 584,8	1 686,4	ii) Des activités extrabudgétaires :	
	700,0	690,6	Opérations de maintien de la paix	1 250,8
Total (2)	2 284,8	2 377,0		3 279,8
Total [(1) + (2)]	5 615,0	6 580,7		8 223,5

Tableau A.8.15

Postes nécessaires*Division des questions juridiques générales*

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	1	1	2	2
P-5	4	4	–	–	2	2	6	6
P-4/3	7	7	–	–	4	4	11	11
P-2/1	–	–	–	–	2	2	2	2
Total partiel	13	13	–	–	9	9	22	22
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	6	7	–	–	4	4	10	11
Total partiel	6	7	–	–	4	4	10	11
Total général	19	20	–	–	13^a	13^a	32	33

^a Neuf de ces postes sont financés au titre de l'appui aux structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-3, 2 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux), les quatre autres postes étant financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3).

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.8.25 Le montant prévu (4 075 900 dollars) permettra de continuer à financer 13 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et sept postes d'agent des services généraux, y compris le redéploiement d'un poste d'agent des services généraux de la Section des traités pour faire face à l'accroissement des demandes de services d'appui que reçoit la Division.

Autres dépenses de personnel

- A.8.26 Le montant prévu (29 000 dollars) permettra de continuer à engager des juristes à titre temporaire en période de pointe pour faire face notamment à des tâches confiées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité au Secrétariat (20 800 dollars) et de rémunérer les heures supplémentaires (8 200 dollars).

Consultants et experts

- A.8.27 Le montant prévu (37 000 dollars) est destiné à couvrir le coût des services de consultants nécessaires pour les activités pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences spécialisées voulues – par exemple, transactions immobilières et bancaires complexes, questions fiscales concernant des biens immobiliers ou litiges commerciaux d'une grande complexité et questions relatives à la propriété intellectuelle qui exigent l'interprétation de lois nationales ou une représentation devant les tribunaux nationaux ou des organes administratifs – et pour le règlement de questions imprévues et urgentes.

Voyages de fonctionnaires

- A.8.28 Le montant prévu (11 800 dollars) permettra de financer les voyages nécessaires : a) pour fournir des services et un appui juridiques dans d'autres lieux d'affectation aux fins de la négociation et de l'élaboration de contrats et autres accords; b) pour représenter l'Organisation dans le cadre de poursuites juridiques; c) pour fournir les éléments d'information voulus aux consultants extérieurs concernant l'interprétation d'accords, le règlement de différends et la représentation de l'Organisation; et d) pour représenter le Secrétaire général devant le Tribunal administratif des Nations Unies lors de ses sessions à Genève.

Services contractuels

- A.8.29 Le montant prévu (312 200 dollars), qui accuse une augmentation de 181 100 dollars, permettra de couvrir les frais d'abonnement et d'utilisation concernant les bases de données WESTLAW et LEXIS, qui donnent accès à la documentation juridique de certains États et à la documentation juridique internationale ainsi qu'aux jugements du Tribunal administratif des Nations Unies, et d'autres sources d'information juridique électronique (181 400 dollars); et d'informatiser les archives du Bureau des affaires juridiques conformément à la stratégie du recours accru aux technologies de l'information au Bureau (130 800 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- A.8.30 Le montant prévu (46 300 dollars) doit permettre d'assurer l'entretien du matériel de bureautique de la Division.

Fournitures et accessoires

- A.8.31 Les ressources prévues (6 100 dollars) permettront d'acheter des fournitures informatiques et des publications électroniques.

Mobilier et matériel

- A.8.32 Le montant prévu (93 700 dollars), qui accuse une augmentation de 25 000 dollars, doit permettre d'acheter du matériel de bureautique, et de remplacer ou de moderniser le matériel informatique de la Division (73 700 dollars) et d'acheter le matériel spécialisé que nécessite l'informatisation des archives du Bureau des affaires juridiques (20 000 dollars).

Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

Tableau A.8.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 531,0	4 130,1	–	–	4 130,1	306,8	4 436,9
Autres dépenses de personnel	10,2	86,1	15,1	17,5	101,2	5,5	106,7
Voyages de fonctionnaires	7,7	20,7	–	–	20,7	1,1	21,8
Services contractuels	100,5	124,9	130,0	104,0	254,9	13,9	268,8
Frais généraux de fonctionnement	30,8	30,9	3,0	9,7	33,9	1,8	35,7
Fournitures et accessoires	1,5	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	21,8	25,1	27,8	110,7	52,9	2,9	55,8
Subventions et contributions	336,5	371,0	–	–	371,0	20,3	391,3
Total (1)	4 040,0	4 788,8	175,9	3,6	4 964,7	352,3	5 317,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
a) Services d'appui à :				
i) Des organismes des Nations Unies : appui à des structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires	–	–		–
ii) Des activités extrabudgétaires : opérations de maintien de la paix				
b) Activités de fond				
Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés participant aux travaux de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale et de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies de 1998	565,3	220,2		240,0

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	31,8	–	Fonds d'affectation spéciale pour les pays en développement participant aux travaux de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale et de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies de 1998	100,0
	4,0	–	Fonds d'affectation spéciale pour le Colloque sur le développement progressif et la codification du droit international	–
	98,8	–	Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	120,0
	2,6	6,0	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence commémorative Gilberto Amado	5,0
Total (2)	702,5	226,2		465,0
Total [(1) + (2)]	4 742,5	5 015,0		5 782,0

Tableau A.8.17

Postes nécessaires*Division de la codification*

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	6	6	–	–	–	–	6	6
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
Total partiel	14	14	–	–	–	–	14	14
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	7	7	–	–	–	–	7	7
Total partiel	7	7	–	–	–	–	7	7
Total	21	21	–	–	–	–	21	21

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)*Postes*

- A.8.33 Le montant prévu (4 130 100 dollars) permettra de continuer à financer 14 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et sept postes d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- A.8.34 Un montant de 101 200 dollars, qui accuse une augmentation de 15 100 dollars, est demandé pour engager du personnel temporaire en vue de rattraper le retard dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (76 100 dollars) et pour rémunérer les heures supplémentaires que requiert le secrétariat des réunions de la Sixième Commission, de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale et d'autres comités (25 100 dollars).

Voyages de fonctionnaires

- A.8.35 Le montant prévu (20 700 dollars) couvrira les frais de voyage du personnel participant à des réunions et des conférences d'organes des Nations Unies et d'autres organes tenues hors Siège et à des réunions d'organismes régionaux avec lesquels la Commission du droit international entretient des relations officielles, dont les réunions intersessions organisées par des délégations à la Sixième Commission ou à ses organes subsidiaires sur des sujets tels que la Cour pénale internationale et le terrorisme international, et les réunions du Comité consultatif juridique afro-asiatique.

Services contractuels

- A.8.36 Le montant prévu (254 900 dollars), qui accuse une augmentation de 130 000 dollars, permettra d'intégrer les travaux de la Division dans le programme d'informatisation renforcé du Bureau des affaires juridiques (130 000 dollars), notamment en ce qui concerne l'emmagasinage et la récupération de la documentation se rapportant à la codification dans les archives du Bureau, y compris le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, l'*Annuaire de la Commission du droit international* et l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, et de couvrir les frais d'impression à l'extérieur de trois volumes de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, de deux volumes de la *Série législative*, d'un volume du *Recueil des sentences arbitrales des Nations Unies* et des suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (124 900 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- A.8.37 Le montant prévu (33 900 dollars) permettra de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique.

Mobilier et matériel

- A.8.38 Le montant prévu (52 900 dollars), qui accuse une augmentation de 27 800 dollars, correspond à l'acquisition de matériel de bureautique (32 900 dollars) et du matériel nécessité par l'informatisation des documents devant être intégrés dans les archives du Bureau des affaires juridiques (20 000 dollars).

Subventions et contributions

- A.8.39 Le montant prévu (371 000 dollars) couvrira les frais de voyage et les allocations d'environ 46 boursiers (23 par an) originaires de pays en développement et de pays en transition dans le cadre du programme Organisation des Nations Unies/Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de bourses de perfectionnement en droit international à Genève.

Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes

Tableau A.8.18

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	4 892,1	5 190,1	41,1	0,7	5 231,2	386,7	5 617,9
Autres dépenses de personnel	–	3,2	3,4	106,2	6,6	0,4	7,0
Émoluments de non- fonctionnaires	0,9	–	–	–	–	–	–
Consultants et experts	163,5	125,7	33,1	26,3	158,8	8,7	167,5
Frais de voyage du personnel	106,0	97,0	12,0	12,3	109,0	5,9	114,9
Services contractuels	21,1	47,0	93,2	198,2	140,2	7,6	147,8
Frais généraux de fonctionnement	43,9	44,4	–	–	44,4	2,4	46,8
Fournitures et accessoires	17,4	26,4	–	–	26,4	1,4	27,8
Mobiliser et matériel	67,6	65,4	26,8	40,9	92,2	5,1	97,3
Total (1)	5 312,5	5 599,2	209,6	3,7	5 808,8	418,2	6 227,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) De organismes des Nations Unies : structures administratives extrabudgétaires	–
			ii) Des opérations de maintien de la paix : opérations de maintien de la paix	–
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : bourses d'études financées par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe	56,0
	44,4	55,0	c) Projets opérationnels	–
Total (2)	44,4	55,0		56,0
Total [(1) + (2)]	5 356,9	5 654,2		6 283,0

Tableau A.8.19

Postes nécessaires*Division des affaires maritimes et du droit de la mer*

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	4	4	–	–	–	–	4	4
P-4/3	7	7	–	–	–	–	7	7
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
Total partiel	17	17	–	–	–	–	17	17
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	10	10	–	–	–	–	10	10
Total partiel	10	10	–	–	–	–	10	10
Total général	27	27	–	–	–	–	27	27

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)*Postes*

- A.8.40 Le montant de 5 231 200 dollars servirait à financer 17 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux, un des postes d'administrateur devant être reclassé de P-3 à P-4 compte tenu des responsabilités supplémentaires liées à l'augmentation du nombre des demandes soumises par les États côtiers à la Commission des limites du plateau continental et à ses sous-commissions. Dans le cadre de ses nouvelles attributions, le titulaire fournit un appui aux réunions de la Commission et des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et en assure le suivi, et est responsable de la coopération avec les organes intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les milieux du droit de la mer.

Autres dépenses de personnel

- A.8.41 Un montant de 6 600 dollars, soit une augmentation de 3 400 dollars, est prévu pour la rémunération des heures supplémentaires liées au service des Réunions des États parties à la Convention et des réunions organisées dans le cadre du processus consultatif officiel ouvert à tous sur les affaires maritimes et le droit de la mer, qui sont de plus en plus nombreuses.

Consultants et experts

- A.8.42 Le montant prévu de 158 800 dollars, qui accuse une augmentation de 33 100 dollars, motivée notamment par l'accroissement du nombre des demandes soumises par les États côtiers à la Commission des limites du plateau continental, est destiné à financer les services de consultants ayant des compétences spécialisées non disponibles au Secrétariat pour l'élaboration d'une documentation sur des questions ayant trait aux aspects techniques du régime du plateau continental et aux aspects scientifiques de la protection du milieu marin, ainsi que pour définir les besoins en matière de don-

nées, d'informations et de gestion aux fins de la mise en oeuvre effective de la Convention, y compris l'exploitation durable des océans et des mers et de leurs ressources (78 100 dollars); il couvre également le coût de la réunion d'un groupe spécial d'experts sur le bilan de l'application de la Convention 20 ans après son adoption (80 700 dollars).

Frais de voyage du personnel

- A.8.43 Le montant de 109 000 dollars, soit une augmentation de 12 000 dollars, servirait à financer les frais de voyage des fonctionnaires qui prendront part à des réunions d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations, et à des consultations avec des organismes régionaux, sous-régionaux et nationaux prescrites dans le cadre du nouveau mécanisme consultatif établi pour les affaires maritimes et le droit de la mer.

Services contractuels

- A.8.44 Le montant de 140 200 dollars, qui accuse une augmentation de 93 200 dollars, couvrirait la part attribuée à la Division dans le budget consacré à la promotion des technologies de l'information (50 000 dollars), le coût de l'impression de publications en série et de publications isolées (12 100 dollars) et les frais d'abonnement à des bases de données dans le domaine du droit de la mer et des affaires maritimes (78 100 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- A.8.45 Le montant prévu (44 400 dollars) est destiné à l'entretien du matériel de bureautique.

Fournitures et accessoires

- A.8.46 Le montant prévu (26 400 dollars) servirait à enrichir la collection d'ouvrages de référence sur le droit de la mer qui constitue une source d'information centralisée à laquelle ont accès les États Membres, les universités, les praticiens du droit et d'autres utilisateurs.

Mobilier et matériel

- A.8.47 Le montant de 92 200 dollars, qui accuse une augmentation de 26 800 dollars, couvre la part attribuée à la Division pour l'achat de matériel de bureautique dans le budget consacré à la promotion des technologies de l'information (50 000 dollars) et d'autres dépenses afférentes à l'achat ou au remplacement de matériel de bureautique (42 200 dollars).

Sous-programme 5 Harmonisation et unification progressives du droit commercial international

Service du droit commercial international

Tableau A.8.20

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 731,8	2 395,6	95,8	3,9	2 491,4	56,0	2 547,4
Autres dépenses de personnel	–	1,4	–	–	1,4	(0,1)	1,3
Consultants et experts	121,2	110,7	(5,2)	(4,6)	105,5	0,1	105,6
Frais de voyage du personnel	78,4	69,0	20,0	28,9	89,0	4,8	93,8
Services contractuels	–	–	50,0	–	50,0	(0,5)	49,5
Frais généraux de fonctionnement	11,0	42,2	10,9	25,8	53,1	(0,1)	53,0
Fournitures et accessoires	–	95,4	–	–	95,4	(0,3)	95,1
Mobilier et matériel	26,1	19,7	3,6	18,2	23,3	(0,1)	23,2
Total (1)	2 968,5	2 734,0	175,1	6,4	2 909,1	59,8	2 968,9

2) Fonds extrabudgétaires

Provenance des fonds	1998-1999	2000-2001	2002-2003
	Dépenses effectives	Dépenses estimatives	
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies : structures administratives et extrabudgétaires	–	–	–
ii) Des activités extrabudgétaires : opérations de maintien de la paix	–	–	–
b) Activités de fond :			
Fonds de contributions volontaires pour le défraiement du coût des déplacements des représentants de pays en développement membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	4,5	5,0	10,0
Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	179,6	220,0	165,0
– c) Projets opérationnels	–	–	–
Total (2)	184,1	225,0	175,0
Total [(1) + (2)]	3 152,6	2 959,0	3 143,9

Tableau A.8.21

Postes nécessaires*Harmonisation et unification progressives du droit commercial international*

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	7	8	–	–	–	–	7	8
Total partiel	10	11	–	–	–	–	10	11
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	7	7	–	–	–	–	7	7
Total partiel	7	7	–	–	–	–	7	7
Total général	17	18	–	–	–	–	17	18

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)*Postes*

- A.8.48 Le montant de 2 491 400 dollars servirait à financer 11 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 7 postes d'agent des services généraux. Une augmentation de 95 800 dollars est imputable à la création d'un nouveau poste de la classe P-4 qui s'avère nécessaire pour renforcer le Service afin de répondre à des demandes d'assistance de plus en plus nombreuses des États Membres, en particulier de pays en développement, relatives à l'utilisation des textes juridiques de la Commission.

Autres dépenses de personnel

- A.8.49 Le montant de 1 400 dollars permettra de rémunérer les heures supplémentaires lorsqu'on assurera le service des sessions de la Commission et de ses groupes de travail.

Consultants et experts

- A.8.50 Le montant de 105 500 dollars permettra de faire appel à des consultants ayant des compétences spécialisées non disponibles au Secrétariat pour réaliser des études sur les trois principaux sujets traités par la Commission, à savoir les pratiques en matière de contrats internationaux, le commerce électronique et le règlement des litiges commerciaux (37 000 dollars), et de financer la convocation de six réunions de groupes spéciaux d'experts envisagées sur les sujets suivants : pratiques en matière de contrats internationaux, commerce électronique et arbitrage (68 500 dollars).

Frais de voyage du personnel

- A.8.51 Le montant de 89 000 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 20 000 dollars, couvre les frais de participation à des réunions organisées dans le cadre du rôle dévolu à la Commission en tant que principal organe juridique chargé de coordonner les travaux menés par d'autres organisations dans le domaine du droit commercial international et en vue de promouvoir l'adoption des

instruments de la Commission, et le coût des réponses aux demandes d'assistance juridique émanant des États Membres.

Services contractuels

- A.8.52 Le montant de 50 000 dollars représente la part attribuée au Service pour la promotion des techniques de l'information dans l'ensemble du Bureau des affaires juridiques.

Frais généraux de fonctionnement

- A.8.53 Le montant de 53 100 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 10 900 dollars, est destiné à l'entretien du matériel de bureautique.

Fournitures et accessoires

- A.8.54 Le montant de 95 400 dollars doit permettre d'acheter des ouvrages, y compris des publications juridiques et des mises à jour, pour la Bibliothèque de la CNUDCI. La bibliothèque a pour principale tâche de fournir au secrétariat de la Commission et aux représentants des gouvernements des ouvrages juridiques, des périodiques et des mises à jour dans le domaine du droit comparé et des différents systèmes juridiques nationaux. En outre, des services de bibliothèque sont mis à la disposition des représentants de passage, du personnel des organisations internationales ayant leur siège à Vienne, d'universitaires et de chercheurs que l'on adresse à la bibliothèque pour obtenir des informations ou consulter les publications disponibles.

Mobilier et matériel

- A.8.55 Le montant de 23 300 dollars permettra de remplacer des micro-ordinateurs, une imprimante à laser qui sera reliée au réseau et un scanner, et d'acquérir des logiciels.

Sous-programme 6 Garde, enregistrement et publication des traités

Tableau A.8.22

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 482,2	5 688,1	(337,2)	(5,9)	5 350,9	373,3	5 724,2
Autres dépenses de personnel	59,8	67,2	(60,7)	(90,3)	6,5	0,4	6,9
Consultants et experts	183,0	42,3	73,8	(174,4)	116,1	6,4	122,5
Services contractuels	1 375,7	2 341,9	(1 042,7)	(44,5)	1 299,2	71,1	1 370,3
Frais généraux de fonctionnement	84,7	127,4	(12,3)	(9,6)	115,1	6,3	121,4
Fournitures et accessoires	0,7	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	86,8	62,5	98,8	158,0	161,3	8,9	170,2
Total	7 272,9	8 329,4	(1 280,3)	(15,3)	7 049,1	466,4	7 515,5

Tableau A.8.23

Postes nécessaires*Garde, enregistrement et publication des traités*

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	9	9	–	–	–	–	9	9
P-2/1	4	4	–	–	–	–	4	4
Total partiel	14	14	–	–	–	–	14	14
Agents des services généraux								
1re classe	11	11	–	–	–	–	11	11
Autres classes	11	8	–	–	–	–	11	8
Total partiel	22	19	–	–	–	–	22	19
Total général	36	33	–	–	–	–	36	33

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)*Postes*

- A.8.56 Le montant de 5 350 900 dollars permettra de maintenir 14 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 19 postes d'agent des services généraux. Les prévisions de dépenses afférentes au personnel d'appui ont été réduites grâce à l'utilisation de nouvelles méthodes de travail plus efficaces au sein de la Section, ce qui permettra de transférer trois postes d'agent des services généraux à d'autres divisions.

Autres dépenses de personnel

- A.8.57 Le montant de 6 500 dollars, soit une réduction de 60 700 dollars correspondant à la rémunération d'agents temporaires que l'on avait dû recruter antérieurement pour des tâches liées au retard accumulé dans la publication des volumes du *Recueil des Traités des Nations Unies*, couvre les heures supplémentaires.

Consultants et experts

- A.8.58 Le montant prévu (116 100 dollars), en augmentation de 73 800 dollars, doit permettre de rétribuer des services de consultants liés au transfert de la collection des Traités des Nations Unies sur un support électronique et à son intégration à la base de données qui servira de plate-forme pour l'Internet.

Services contractuels

- A.8.59 Un montant de 1 299 200 dollars, soit une diminution de 1 042 700 dollars correspondant à des travaux contractuels d'imprimerie liés au retard accumulé, est prévu pour la mise à jour du *Recueil des Traités* au cours de l'exercice biennal. Il permettrait de recourir à des services contractuels (1 091 800 dollars) pour l'impression de 300 volumes du *Recueil des Traités des Nations Unies* et de 12 volumes de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités* et pour la reliure de deux volumes de la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* et d'acheter des logiciels et

du matériel; de louer les logiciels nécessaires pour gérer la collection des Traités des Nations Unies sur l'Internet (137 400 dollars); et comprend un montant de 70 000 dollars représentant la part attribuée à la Section dans le budget consacré à la promotion des technologies de l'information au sein du Bureau des affaires juridiques.

Frais généraux de fonctionnement

- A.8.60 Le montant de 115 100 dollars devrait se répartir comme suit : a) 52 300 dollars représentant la contribution de la Section aux dépenses d'exploitation et d'entretien de l'infrastructure technique du réseau local (y compris les serveurs centraux) qui sert à appuyer les services de gestion centralisée tels que le courrier électronique et le système UNIX pour le SIG; et b) 62 800 dollars pour l'entretien du matériel de bureautique, y compris les micro-ordinateurs, deux serveurs, un chargeur automatique de disques optiques et un scanner.

Mobilier et matériel

- A.8.61 Le montant prévu (161 300 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 98 800 dollars, permettra d'acquérir ou de remplacer du matériel de bureautique et les logiciels nécessaires à l'exploitation du système de déroulement des opérations relatives au SIT/Réseau local (131 300 dollars) et de financer l'achat du matériel attribué à la Section dans le cadre de la promotion des technologies de l'information au sein du Bureau des affaires juridiques (30 000 dollars).

Appui au programme Service administratif

Tableau A.8.24

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 132,7	1 124,9	-	-	1 124,9	90,9	1 215,8
Autres dépenses de personnel	199,2	96,2	22,6	23,4	118,8	6,5	125,3
Frais généraux de fonctionnement	114,7	137,1	(9,0)	(6,5)	128,1	7,1	135,2
Fournitures et accessoires	59,3	51,4	5,0	9,7	56,4	3,1	59,5
Mobilier et matériel	14,1	13,7	-	-	13,7	0,8	14,5
Total	1 520,0	1 423,3	18,6	1,3	1 441,9	108,4	1 550,3

Tableau A.8.25

Postes nécessaires*Service administratif*

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
Total partiel	3	3	–	–	–	–	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	4	4	–	–	–	–	4	4
Total partiel	4	4	–	–	–	–	4	4
Total général	7	7	–	–	–	–	7	7

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)*Postes*

- A.8.62 Le montant de 1 124 900 dollars permettra de maintenir trois postes d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- A.8.63 Le montant prévu (118 800 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 22 600 dollars reflétant la tendance antérieure en matière de dépenses, permettra de recruter du personnel temporaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et de recruter du personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe (112 800 dollars); et de rémunérer les heures supplémentaires pendant les périodes de pointe ou en cas d'urgence imprévue ou encore pour assurer le secrétariat de réunions (6 000 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- A.8.64 Le montant prévu (128 100 dollars) permettra de couvrir le coût du courrier électronique, des communications téléphoniques interurbaines et internationales et les frais de télécopie, ainsi que les autres dépenses du Bureau des affaires juridiques au titre des communications (118 500 dollars) et d'assurer l'entretien du matériel de bureautique du Service administratif (9 600 dollars).

Fournitures et accessoires

- A.8.65 Le montant de 56 400 dollars permettra d'acquérir des fournitures et accessoires de bureau pour l'ensemble du Bureau des affaires juridiques.

Mobilier et matériel

- A.8.66 Le montant prévu (13 700 dollars) permettra d'acquérir du matériel de traitement électronique de données et de remplacer le matériel de bureautique pour le Service administratif.